




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : 23 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED Y - COMPTE RENDU AFFICHE Y - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DE CONTROLE DE Y LEGALITE Y

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-196

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRE DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITES ENFANCE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- RAPPORT DU DELEGATAIRE-EXERCICE 2013

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



02.07

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRE DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITES ENFANCE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- RAPPORT DU DELEGATAIRE-EXERCICE 2013- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2008-0883 en date du 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a désigné la société Les Petits Chaperons Rouges comme délégataire pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le contrat correspondant a été signé le 16 octobre 2008 et notifié au délégataire le 20 octobre 2008 pour une durée de 6 ans, sous la forme d'un affermage.

La délégation de service public des crèches a pour objet la gestion des crèches municipales, centres aérés et autres structures Petite Enfance.

Les établissements concernés sont les suivants :

Les P'tits Mousses
L'Atelier (La P'tite Troupe)
Les Aquanautes
L'Atelier
Pom d'Happy
La Ribambelle
Baby Symphonie

Cache Cache
Célony (Berlingot)
Câlin Câline
Les Enfants du Wallon
Les Graines d'Etoiles
Les Bout'Chous
Le Tipi

**L'Ile aux Enfants
Chastel (Pirouette)
Les Contines
Tom Pouce
Le Petit Jardin**

**Pin d'Épices
L'Aquarelle
Françoise Dolto
L'Agora**

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société LPCR a transmis à la Ville d'Aix-en-Provence le rapport retraçant l'activité pour l'année 2013, lié à l'exploitation de la délégation de service public.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport Annuel du délégataire qui, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, sera examiné par la Commission Consultative des Services Public Locaux.

DL.2014-196 - INFORMATION DU CONSEIL-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
GESTION DES CRECHES, CENTRE DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITES
ENFANCE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- RAPPORT DU DELEGATAIRE-EXERCICE
2013- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué

R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

91-14

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2014

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2014 + 2 annexes

DATE DE L'ACTE : 21/07/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-176

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR L'EXERCICE 2014 + 1 annexe

DATE DE L'ACTE : 21/07/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-177

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRE DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D' AIX EN PROVENCE - RAPPORT DU DELEGATIRE EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE : 21/07/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-196

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - REALISATION SYSTEMATIQUE DES DIAGNOSTICS - BILAN FONCTIONNEL ET FINANCIER POUR L'EXERCICE 2013 -

DATE DE L'ACTE : 21/07/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-221

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

23 JUL. 2014

COURRIER ARRIVE

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Gestion des crèches, centres de loisirs, et autres structures
petite enfance de la ville d'Aix-en-Provence



LES PETITS CHAPERONS ROUGES
il fait bon grandir avec nous!

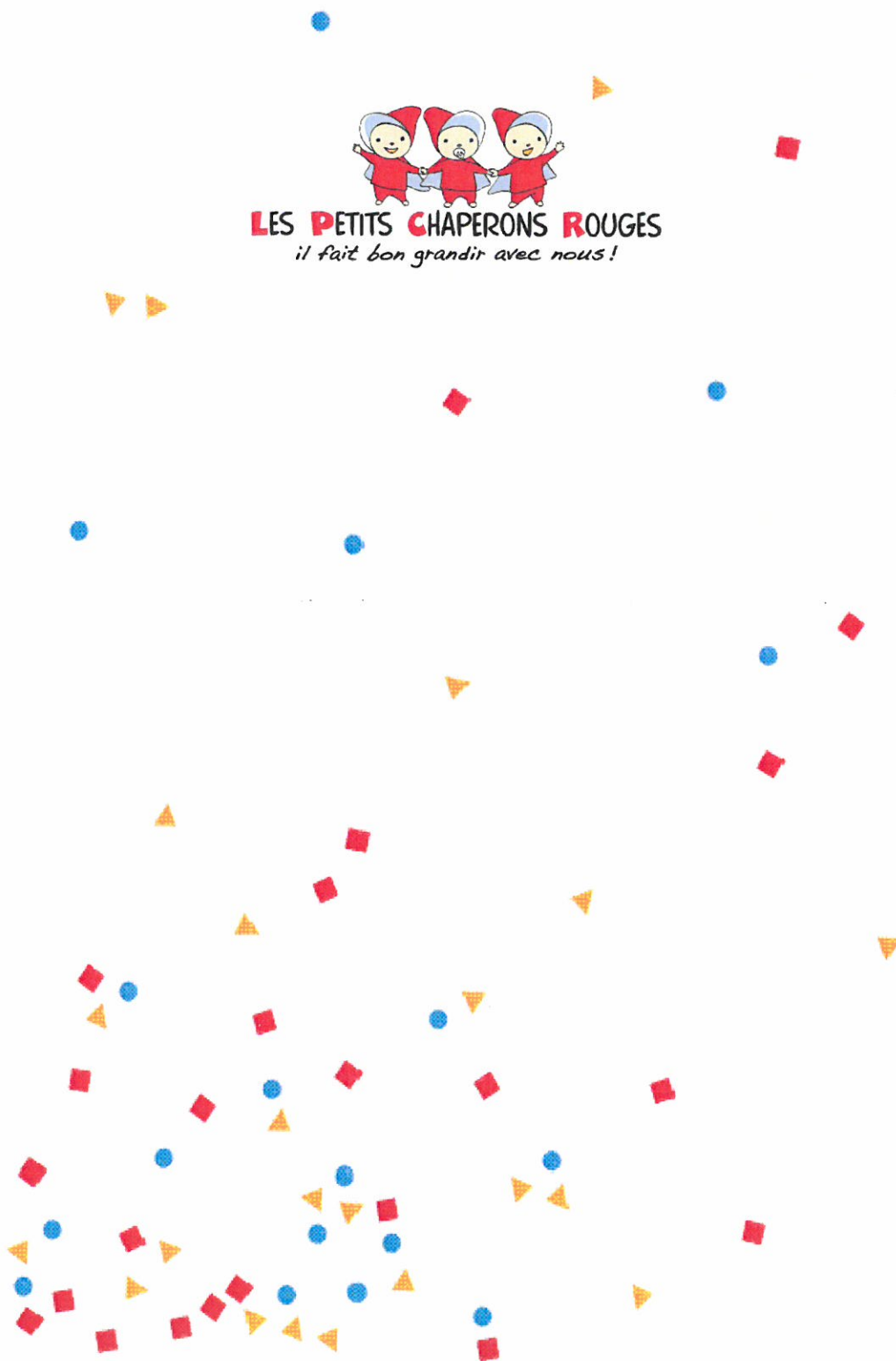


Table des matières

Synthèse	3
1. Présentation des faits marquants de LPCR.....	4
2. Présentation de la Délégation de Service Public	8
3. Caractéristiques de l'offre de service	10
3.1. Présentation des structures.....	10
3.2. Procédure d'inscription	11
3.3. Diversification de l'offre d'accueil en 2013	12
4. Bilan Ressources Humaines	13
4.1. La Politique Ressources Humaines	13
4.2. Le Personnel.....	14
4.3. Les mouvements de personnel.....	17
4.4. L'absentéisme	17
4.5. Médecin – Psychologues - Psychomotricienne	18
5. Pédagogie	19
5.1. Projet Educatif	19
5.2. Projet d'établissement.....	19
5.3. Enfants en situation d'handicap et Projet d'Accueil Individualisé (PAI).....	20
5.4. Réunions	23
5.5. Ateliers - Grands Evènements – Intervenants Artistiques.....	23
5.6. Crèches satellites	25
6. Place des parents.....	27
6.1. L'accueil des familles	27
6.2. Réunions de parents.....	29
6.3. Grands évènements.....	29
6.4. Actions de solidarité	29
7. Locaux ; Travaux de maintenance ; Matériel.....	30
7.1. Locaux ; Travaux - Entretien	30
7.2. Renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation	34
7.3. Sous-traitance - Entretien (contractuel).....	35
7.4. Lutte contre les incendies.....	37
8. Indicateurs d'activité et données financières.....	38
8.1. Indicateurs d'activité	38
8.2. Données financières – Global 2013	45

SYNTHESE

Délégation de Service Public

Gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite
Enfance

Délégataire : Les Petits Chaperons Rouges
Du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2014

Crèche

23 structures au total :
20 multi accueils collectifs et familiaux
2 centres de loisirs
1 halte-garderie temporaire

Accueil

976 places agréées (y compris centres de loisirs et halte-garderie)
Accueil Régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence
Enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans

Effectif

396 personnes dont :
21 Directrices,
2 Directrices Adjointes,
32 Educatrices de Jeunes Enfants
123 Auxiliaires de Puériculture

Données d'activités

94 % de taux d'occupation financier
2 072 356 heures facturées
2 032 enfants accueillis en 2013

Ateliers & évènements

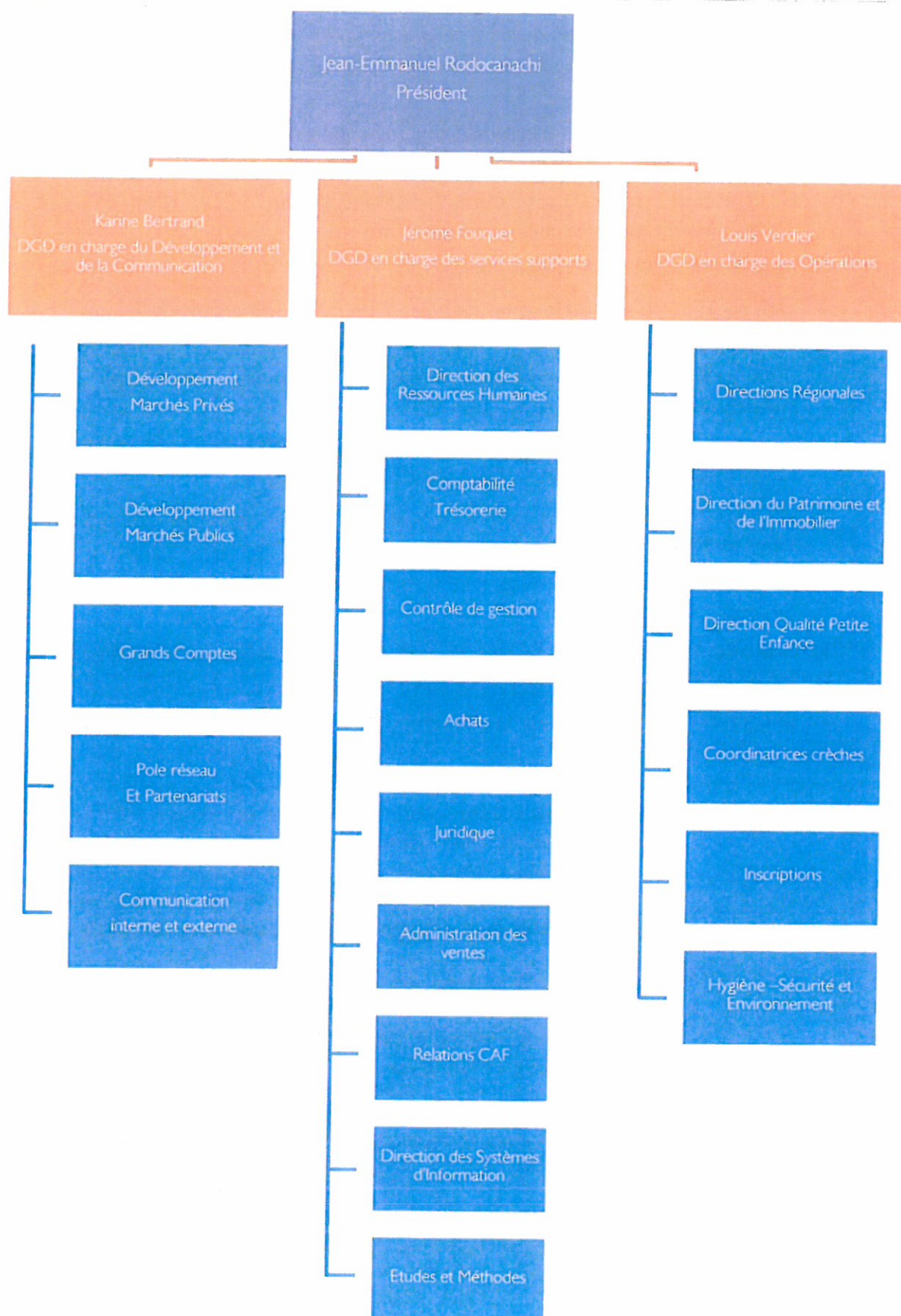
Fête de Noël
Fête du Printemps
Fête de fin d'année scolaire
Grande Fête Marseille Capitale Européenne de la culture.

Relations familles

2 enquêtes de satisfaction par an
97 % de satisfaction des familles

1. PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE LPCR

- En 2013 le Groupe LPCR a continué son développement tant sur l'activité des crèches inter-entreprises que sur celle des crèches en délégation de service public.
- Il représente à ce jour un réseau indépendant de plus de 170 crèches réparties sur toute la France garant d'une qualité uniforme.
- Plus de 8000 enfants accueillis chaque jour.
- Une vocation sociale de long terme grâce à un capital détenu majoritairement par les dirigeants et les salariés.
- 2000 collaborateurs à votre service, tous professionnels de la petite enfance et passionnés par leur métier.
- Plus de 150 experts au siège en fonction supports (direction pédagogique, service qualité, hygiène et sécurité, maintenance, juridique, etc.).
- Un réseau national de 14 coordinatrices et 2 directions régionales des opérations au cœur du dispositif siège/crèches.
- Un projet éducatif actif, exigeant et exclusivement tourné vers le bien-être et l'éveil des enfants.
- Une entreprise citoyenne et responsable (partenariat actif sur le handicap, actions fortes sur le thème du développement durable).
- Le groupe LPCR a fait évoluer sa gouvernance en 2013 :
 - Un Directoire a été mise en place en octobre 2013 : autour du Président Jean Emmanuel RODOCANACHI, trois directeurs Généraux Délégués assurent le management opérationnel (Louis VERDIER), le développement commercial (Karine BERTAND), les fonctions supports (Jérôme FOUQUET)
 - Deux Directions Régionales ont été mises en place avec la nomination d'un Directeur Régional de proximité pour les régions Rhône-Alpes, et Provence Alpes Côtes d'Azur Languedoc Roussillon.
 - Les Directeurs Régionaux participent au Comité Executif qui est l'instance de pilotage de gestion du Groupe



Moyens humains

Deux directions régionales

La Direction Régionale Provence Alpes Côte d'Azur Languedoc-Roussillon

Et

La Direction Régionale Rhône Alpes

La Direction Régionale Provence Alpes Côte d'Azur Languedoc-Roussillon

La direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur est située à Aix-en-Provence 810 chemin Saint Jean de Malte,

Vos interlocuteurs locaux privilégiés seront :

- Jean-Marc BOVERO, directeur de région
- Les coordinatrices Petite Enfance dédiées à la Délégation de service public de la Ville d'Aix : Sophie Véret et Paola Leboucher

Au sein de cette antenne se trouvent différents services uniquement dédiés aux crèches de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon qui travaillent en coordination avec les équipes supports de la Délégation :

- un pôle Ressources Humaines avec une responsable ressources humaines
- un pôle Inscription et service famille
- un pôle Juridique avec une responsable juridique
- un pôle Développement
- un pôle Pédagogie avec 3 coordinatrices Petite Enfance (dont 2 dédiées à Aix en Provence)
- un pôle comptabilité et informatique

Les sociétés extérieures auxquelles nous faisons appel pour l'entretien des espaces verts, la maintenance et les réparations ainsi que pour la restauration sont toutes des sociétés locales.

Notre Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur Languedoc-Roussillon compte aujourd'hui 43 établissements ce qui nous permet de proposer un accompagnement, un suivi et une relation de proximité pour l'ensemble de nos équipes ainsi que pour nos partenaires.

La création d'une Direction Qualité – Petite Enfance

Aurelia Verrier et Anne Claude Rovera, cadres puéricultrices, assurent depuis le mois de Septembre 2013 la direction de la Qualité Petite Enfance.

Référentes nationales métier leurs missions sont avant tout :

D'assurer une fonction de conseil, d'animation et d'expertise petite enfance auprès des coordinatrices, des directeurs régionaux et de la direction générale de l'entreprise

D'élaborer des outils à destination des directeurs de crèches et du groupe sur 4 domaines métier : pédagogie, puériculture, opération, qualité de service

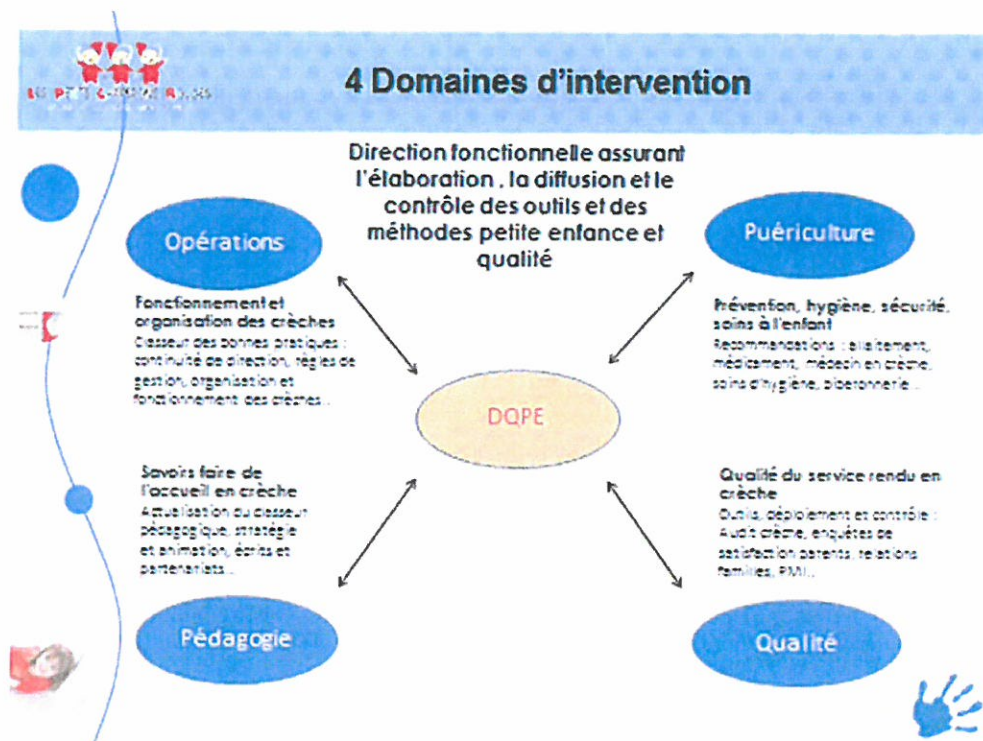
De garantir la diffusion, le respect et le contrôle des règles régissant l'accueil des jeunes enfants selon la législation en vigueur au sein du réseau

De contribuer à la mise en œuvre du projet éducatif sur l'ensemble des établissements LPCR

D'accompagner l'amélioration continue de la qualité du service rendu

De contribuer à la gestion de projets transversaux dans le cadre de la politique du groupe

Anne Claude Rovera, toujours basée à Aix en Provence assure une continuité avec la Ville.



2. PRESENTATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- Octobre 2005 : le Conseil Municipal a adopté le principe de délégation de service public des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence, par voie d'affermage.
- Janvier 2006 : l'ensemble des candidatures a été enregistrée lors de la Commission de Délégation de Service Public.
- Avril 2006 : après l'examen du rapport d'analyse des candidatures par la Commission de Délégation de Service Public, quatre candidats ont été admis à faire une offre.
- Novembre 2006 : après analyse des offres, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable pour que des négociations soient ouvertes entre la Ville d'Aix-en-Provence et la société LPCR SAS.
- Les négociations se sont déroulées entre fin 2006 et l'été 2008.
- A l'issue de ces discussions, et après proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 14 octobre 2008, de retenir la société LPCR SAS aux conditions et modalités fixées dans le contrat de délégation de service public.

Extrait du contrat de délégation de service.

« Les établissements d'accueil de la Petite Enfance, veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ils doivent permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Des jeux et des activités y sont organisés, dans le cadre des projets d'établissements. [...]»

L'ensemble des établissements gérés par le délégataire en vertu des présentes se situent sur le territoire communal. Ces établissements sont destinés à l'accueil régulier et temporaire, des enfants prioritairement issus des familles aixoises, âgés de 3 mois à 6 ans.».

Les Petits Chaperons Rouges ont été choisis pour assurer la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures de la ville d'Aix-en-Provence à partir du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2014.

Le contrat de délégation de service a été complété par 6 avenants signés entre 2008 et 2013.

L'avenant n°1 signé en décembre 2008, a pour objet la création d'une filiale dénommée LPCR DSP AIX chargée de la gestion du contrat de délégation de service public.

L'avenant n°2 signé en mars 2009, a pour objet l'intégration de la crèche Graines d'Etoiles dans le périmètre d'activité du contrat de délégation de service public.

L'avenant n°3 signé en décembre 2009 a pour objet les modifications en matière d'organisation de la crèche familiale, de conception et de facturation des repas servis dans les crèches et d'application de la clause de ré-indexation du coût de la vie.

Afin de rendre plus faciles les déplacements des assistantes maternelles, des salariés LPCR et l'organisation des ateliers, il a été proposé d'organiser les points de rencontre dans la crèche

collective existante la plus proche du domicile des assistantes maternelles. Ces antennes sont appelées des crèches satellites.

L'avenant n°4 signé en juin 2010 a pour l'objet le regroupement des crèches « L'Oasis » (25 places) et « Les Canaillous » (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora et le déménagement de la crèche « Le Petit Jardin » au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Ligourès, accompagné d'une augmentation du nombre de berceaux de 15 à 40 berceaux, soit 25 places supplémentaires.

L'avenant n°5 signé en juillet 2011 a pour objet le fonctionnement temporaire du Centre de Loisirs « Les P'tits Mousles » durant le mois d'août 2011.

L'avenant n°6 signé en mars 2013 a pour objet le transfert du contrat à LPCR GROUPE, suite à la fusion absorption de LPCR SAS par LPCR GROUPE en date du 31/12/2012.

L'avenant n° 7 signé en juillet 2013 porte sur l'impact de l'évolution du règlement de fonctionnement demandé par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône suite à l'évolution nationale des règles de facturation de la PSU.

3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICE

3.1. PRESENTATION DES STRUCTURES

NOM	Adresse	Nature	Capacité
Les P'tits Moussees	Ecole Maternelle Brémond Bd de Palerme - La Rostolane 13540 Puyricard	Centre de loisirs maternel	55
La P'tite Troupe	24 , avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	Centre de loisirs maternel	40
Les Aquanautes	Piscine Plein Ciel Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	Halte Garderie Temporaire	10
L'Atelier	Avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	30
Pom d'Happy	Avenue Kennedy ZUP d'Encagnane 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	60+6
La Ribambelle	Esplanade Beisson 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60
Baby Symphonie	25, rue Venel 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40
L'île aux Enfants	16 bis, Chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60
Pirouette	Rue Lisse Saint-Louis 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	25
Les Contines	Avenue Jean-Paul Cose Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	30+4
Tom Pouce	Rue du Chemin de Fer - cité Corsy 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	15+2
Le Petit Jardin	Place Romée de Villeneuve Encagnagne 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40
Cache cache	Rue Louis Amouriq 13290 Les Milles	Multi accueil collectif et familial	40+6
Berlingot	2, Chemin d'Antonelle 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	40+5
Câlin Câline	Avenue René Cassin 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40
Les Enfants du Wallon	4, rue Hugo Ely 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	50+6
Les Graines d'étoiles	Avenue François Arago 13857 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60
Les Bout'chous	ZAC des Deux Ormes 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	35+2
Le Tipi	Rue René Cassin 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	29
Pin d'Epices	Chemin du Four 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40
L'Aquarelle	Avenue de la Touloubre 13540 Puyricard	Multi accueil collectif	50
Françoise Dolto	ZAC St Jean 13080 Luynes	Multi accueil collectif et familial	40+3
L'Agora	Boulevard du Clos Gabriel 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	50+3
		TOTAL	976

Détail des agréments :

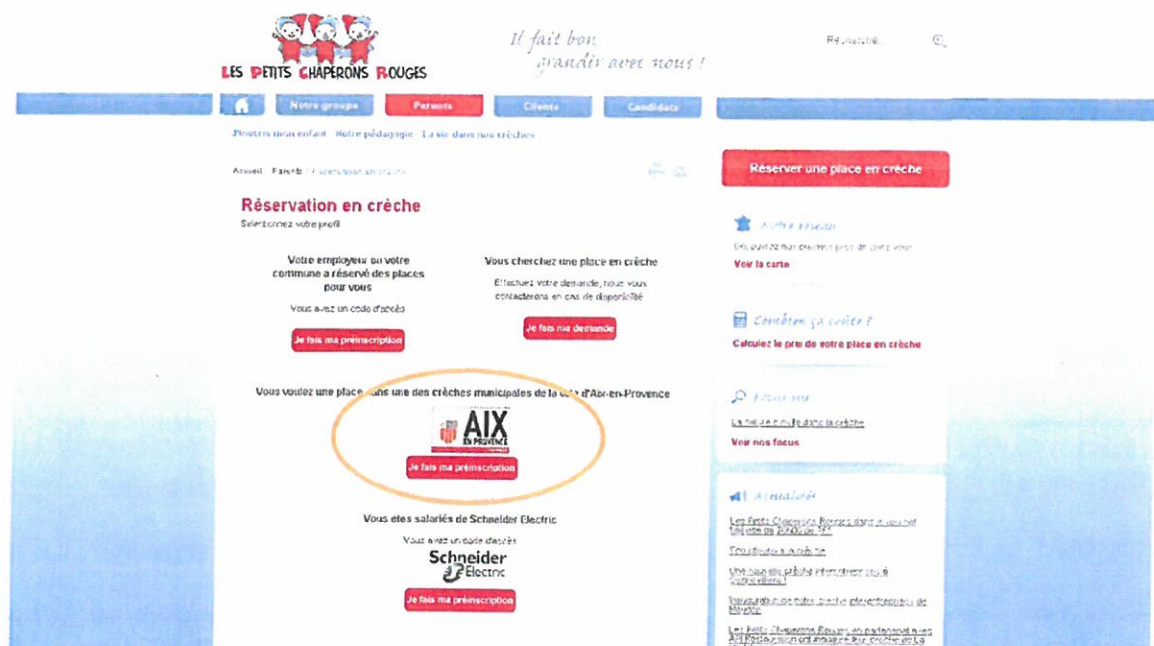
MAC	:	834
MAF	:	37
AQUANAUTES	:	10
ALSH	:	95

3.2. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les parents habitant sur Aix-en-Provence ou étant salariés dans une des entreprises partenaires peuvent inscrire leurs enfants dans l'une des 20 crèches de la ville.

Pour cela 3 moyens d'inscription se présentent à eux :

- Internet : www.lpcr.fr



- Courriel : service.familles@lpcr.fr
- Courrier

Les familles après avoir pris contact avec le service inscriptions, les enfants sont inscrits sur la liste d'attente et un mail de confirmation leur est automatiquement envoyé

La liste d'attente est actualisée chaque début d'année en vue de la préparation des commissions d'attribution puis, communiquée au service Petite Enfance de la ville.

Une commission d'attribution a lieu au mois d'avril.

Lors de cette commission, la directrice, le service inscriptions et la coordinatrice déterminent les enfants pouvant être accueillis à la rentrée de septembre. Ces admissions se font selon les critères définis avec les services de la ville : la date de la demande, les familles monoparentales, les personnes en recherche d'emploi, tout en tenant compte de l'âge des enfants et des plannings souhaités

Une fois les commissions d'attribution terminées, le contrat de réservation est envoyé aux parents. Ces derniers prennent alors contact avec la directrice de la crèche afin de finaliser l'accueil de l'enfant et notamment déterminer la date de début de la période d'adaptation.

Toutefois, en dehors des admissions issues des commissions, les familles peuvent bénéficier des places tout au long de l'année au fur et à mesure que les places se libèrent dans les crèches.

Les familles non bénéficiaires d'une place en crèche sont conservées sur la liste d'attente et reçoivent un courrier leur signifiant que, nous restons attentifs à leur demande et que nous les recontacterons dès qu'une place se libérera.

❖ **Proximité face aux familles**

Afin d'assurer une proximité avec les familles Aixoises, le service familles assure depuis le 9 novembre 2012 une permanence tous les vendredis de 9 heures à 12 heures dans les locaux du centre communal d'action sociale de la mairie situé place Romée de Villeneuve au Ligoures.

A cette occasion, le service reçoit les familles pour faire un point soit sur leur dossier en cours ou pour déposer leur demande de place en crèche. Cette proximité est très bien accueillie par les familles n'ayant pas de moyen de locomotion.

3.3. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN 2013

En droite ligne avec la philosophie de la lettre circulaire PSU de juin 2011 et les orientations de la CNAF, l'offre d'accueil n'a cessé de se diversifier au sein des crèches d'Aix en Provence pour répondre au plus près du besoin des familles :

- Temps partiels
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence
- Accueil extrascolaire

En 2013

- Rédaction d'un livret «le Kit Occasionnel chez LPCR» pour accompagner les structures dans la mise en œuvre de ce type d'accueil, tant d'un point de vue pratique que pédagogique (Comment garantir un accueil de qualité si on ne connaît pas l'enfant ou si l'enfant est accueilli en discontinu ?)
- Création de flyers, spécifiques à la ville d'Aix sur l'accueil d'urgence et l'accueil occasionnel, dans le but d'informer les familles et les partenaires (PMI, Maison de quartier, mairie annexe, mission locale, etc.)
- Après quelques difficultés au démarrage, nous notons aujourd'hui une véritable adaptation des établissements et, une systématisation de ces modes d'accueil auparavant marginaux, et qui répondent aujourd'hui à un réel besoin des familles lié aux évolutions sociétales.

Donc de réelles modifications des pratiques professionnelles à ce sujet (direction des crèches, équipes) qui vont aujourd'hui vers plus de souplesse, les professionnels sont mobilisés, investis et deviennent des véritables forces de proposition d'un point de vue organisationnel.

4. BILAN RESSOURCES HUMAINES

4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

❖ **Les relations sociales**

- Signature d'un accord de NAO pour l'année 2013.
- Négociation en 2013 et signature en janvier 2014 d'un accord de génération
- Renouvellement des élections des représentants du personnel

❖ **La politique salariale**

- Augmentation du coefficient minorateur qui passe de 0,94 à 0,945 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- Une prime de 130€ pour les non cadres et 50 € pour les cadres est allouée à titre exceptionnel pour l'année 2013 au mois d'avril
- Suite à la progression des volumes horaires facturés une prime de 150 € a été actée en décembre 2013 et payée en janvier 2014.
- La participation a été dotée à hauteur de 91 k€.
- Application de la règle de la prime décentralisée (convention CCN 51 Annexe n° III)

❖ **La formation et l'accompagnement professionnel**

- Le plan de formation 2013 a permis de développer et renforcer les compétences dans 4 grands domaines :
 - Le Management :
 - Accompagnement des Educateurs de Jeunes Enfants dans leur posture de management en situation non hiérarchique
 - La maîtrise et la déclinaison du projet éducatif au sein des crèches
 - La bientraitance
 - Le jeu en fonction de l'âge
 - Les activités libres, accompagnées, dirigées
 - La psychologie de l'enfant
 - L'alimentation du jeune enfant
 - Accueil de l'enfant en situation de handicap
 - La mise en œuvre du projet éducatif dans le cadre de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles
 - La Communication : Communication avec l'enfant, relations parents – professionnels et transmissions, communication au sein d'une équipe pluridisciplinaire
 - La sécurité et l'hygiène (Sécurité alimentaire et hygiène en restauration collective, gestes d'urgence aux enfants, secourisme au travail, etc.)

Un accent particulier a été mis sur les Formations animateur relais prévention (4 jours pour chaque directeur et directeur adjoint d'établissement)

- Des formations dédiées dans le cadre d'un plan global de maîtrise des risques sanitaires.
- Des procédures remises à plat
- Des outils à disposition (Affiche chasse aux risques / Fiche mémo) et des clés d'organisation

- Des directeurs accompagnés (Risques chimiques, prévention incendie et évacuation, manutention).

Plus spécifiquement et en fonction des besoins, des actions ont été menées et continueront d'être menées sur le tutorat des apprentis et stagiaires.

En 2013, plus de **2 000 heures de formation** ont été dispensées dans le cadre du plan de formation. Le nombre d'actions proposées en 2013 est en baisse par rapport à 2012, compte – tenu des évolutions réglementaires ayant entraîné une diminution du budget à disposition.

Celles-ci ont été dispensées auprès de tous types de métiers (directrices, éducatrices de jeunes enfants, infirmières, professionnels des crèches, assistantes maternelles et des fonctions support).

En plus du plan de formation proposé par LPCR, dans un bel esprit de cohésion et d'amélioration des pratiques, des équipes de crèche dans le cadre de leur DIF (Droit individuel à la formation), ont sollicités des formations de groupe sur des temps de fermeture de l'établissement. Des participations à des journées de formation «Pikler Loczy » ou des soirées débats, ont ainsi été mises en place en s'intégrant ainsi aux axes de réflexion de l'année.

LPCR a également répondu favorablement à la demande d'autorisation d'absence en congés de formation de 5 salariés, pour leur permettre d'évoluer professionnellement vers un diplôme de la petite enfance par la VAE ou pour leur permettre de se reconverter professionnellement (congé bilan de compétences et congé individuel de formation).

4.2. LE PERSONNEL

4.2.1. EFFECTIF TOTAL

	Au 31/12/2011		Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Effectif en nombre	Effectif en ETP ¹	Effectif en nombre	Effectif en ETP ¹	Effectif en nombre	Effectif en ETP ¹
TOTAL	422	385,3	408	370,3	396	353.4

CDI, CDD, apprentis présents à l'effectif au mois de décembre.

4.2.2. EFFECTIF SIEGE – EFFECTIF CRECHES

	Au 31/12/2011		Au 31/12/2012		Au 31/12/2013	
	Effectif en nombre	Effectif en ETP ¹	Effectif en nombre	Effectif en ETP ¹	Effectif en nombre	Effectif en ETP
Personnel Siège	20	19,8	18	17,8	17	16.20
Personnel Crèche	402	365,5	390	352,5	379	337.2
TOTAL	422	385,3	408	370,3	396	353.4

¹ 1 ETP = 151,67 heures hebdomadaire

	31.12.11	31.12.12	31.12.13
SIEGE	20	18	17
RESSOURCES HUMAINES	3	3	3
INFORMATIQUE / LOGISTIQUE	5	4	4
COMPTABILITE / FINANCE / ADMINISTRATION	9	8	8
OPERATIONS / FORMATION	3	3	2

4.2.3. ANALYSE DES EFFECTIFS CRECHE PAR TYPE DE METIER ET CATEGORIE

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
	Effectif en nombre	Effectif en nombre	Effectif en nombre
Direction	27	26	23
Directrice de crèche	24	23	21
Directrice adjointe	3	3	2
Personnel encadrant	283	280	276
Catégorie 1	182	181	170
Puéricultrice	1	1	1
Infirmière	5	15	13
Educateur de Jeunes Enfants	33	31	32
Psychomotricien	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	142	134	123
Catégorie 2	58	70	74
Catégorie 3	43	29	32
Agents de service	72	66	63
Autres	20	18	17
TOTAL	402	390	379

Effectif = CDI, CDD, apprentis présents à l'effectif en décembre, y compris médecin, psychologues et volantes.

Le pourcentage de personnel de Catégorie 1 était donc de 62 % au 31/12/2013 (sur le total du personnel encadrant).

Les variations d'effectifs crèches sont liées aux effectifs de remplacement des absents.

La vision en CDI permet de conclure à la stabilité des effectifs sur 2013

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
	Effectif en nombre	Effectif en nombre	Effectif en nombre
Direction	27	26	23
Directrice de crèche	24	23	21
Directrice adjointe	3	3	2
Personnel encadrant	259	253	259
Catégorie 1	161	160	163
Puéricultrice	1	1	1
Infirmière	5	13	11
Educateur de Jeunes Enfants	31	29	31
Psychomotricien	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	123	116	119
Catégorie 2	57	67	64
Catégorie 3	41	26	32
Agents de service	68	63	60
Autres	19	17	17
TOTAL	373	359	359

4.2.4. ANALYSE DES EFFECTIFS TOTAUX

❖ Cadre / Non Cadre

	31.12.2012	31.12.2013
Cadre	31	29
Non Cadre	377	367
	408	396

❖ CDI / CDD et autres contrats

	31.12.2012	31.12.2013
CDI	372	370
CDD et autres contrats	36	26
	408	396

Les CDI représentent 93% de tous les contrats au 31 décembre 2013

❖ Tranche d'âge

Effectif total au	31.12.2012	31.12.2013
de 0 à 29 ans	86	78
de 30 à 39 ans	107	100
de 40 à 49 ans	107	102
de 50 à 59 ans	93	99
de 60 à 69 ans	15	17
	408	396

❖ Embauches

Effectif total au	31.12.2012	31.12.2013
Apprenti 1er contrat	1	5
CDD	116	131
CDI	30	40
	147	176

❖ **Départs**

Effectif total au	31.12.2012	31.12.2013
Démission	32	24
Départ retraite initiative salarié	2	4
Fin CDD	100	169
Fin de contrat d'apprentissage	6	1
Licenciements	2	10
Fin de période d'essai	5	11
	147	219

4.3. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Pas de mouvements particuliers.

4.4. L'ABSENTEISME

❖ **Nombre de journées d'absence – Nombre de journées théoriques travaillées**

En 2013, le taux d'absentéisme pour maladie est de 6 % contre 7.5 % en 2012.

❖ **Nombre de journées d'absence selon le motif**

L'absentéisme sur 2011, 2012 et 2013 est mesuré sur les crèches en nombre de jours ouvrés au travers de l'outil de planning.

Il s'améliore sur l'année 2013.

Journées d'absentéisme	2011	2012	2013
maladie	5 258	6 395	5 149
accident de travail / trajet / maladie pro.	653	671	655
maternité	1 466	1 379	1 279
	7 377	8 445	7 083

4.5. MEDECIN – PSYCHOLOGUES - PSYCHOMOTRICIENNE

❖ Médecin

Extrait de l'article R2324-39

« I.- Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service. »

Le médecin des crèches est le docteur Martine Vidal. Elle est présente 78 heures par mois en crèche, et reste disponible pour toute question le reste du temps.

Le médecin veille à la diffusion et à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Il définit, en collaboration avec les directrices des crèches, les protocoles d'actions dans les situations d'urgence.

Le médecin assure, en collaboration avec les directrices, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

Il veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe.

Dans le cadre de ses missions, il peut donc être amené à animer des réunions en crèche auprès des professionnels.

En 2013, avec l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône, les missions du Médecin de crèche ont été présentées dans un livret explicatif et complet.

Cette année également, nos services ont collaborés (Service Hygiène et Sécurité, Médecin et Cuisine centrale de la ville,..) pour réaliser une procédure commune d'Alerte et d'Action en cas de suspicion ou de survenue de TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective) en crèche.

❖ Psychologues & psychomotricienne

Contrairement au médecin, le Code de la Santé Publique n'impose pas la présence d'un psychologue ou de psychomotricien. Cependant dans un souci de qualité d'accueil des enfants, d'éveil de ces derniers et d'accompagnement des équipes de la crèche, plusieurs psychologues et une psychomotricienne interviennent dans les crèches de la ville.

En effet, 5 psychologues et la psychomotricienne sont présents en crèches, entre 15 et 27 heures par semaine.

Ils participent aux analyses des pratiques professionnelles et abordent différents thèmes comme la verbalisation, l'image et la conscience de soi, les paroles adressées à l'enfant, l'accompagnement à la parentalité, etc.

Le recours à ces partenaires rentre dans le cadre du projet pédagogique de la crèche. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec le médecin et les directrices des crèches.

Ils participent aux réunions de parents ; ils observent les enfants jouer et évoluer en section ; ils animent régulièrement des temps d'analyse des pratiques professionnelles.

Dans un souci de prévention, les psychologues et la psychomotricienne peuvent être amenés à informer l'équipe et les parents concernés lorsqu'ils constatent qu'un enfant rencontre des difficultés inhabituelles.

5. PEDAGOGIE

5.1. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif des Petits Chaperons Rouges affirme des valeurs défendues et mises en œuvre dans l'ensemble de ses crèches :

- L'enfant en tant que sujet respectable et respecté,
- Un accueil individualisé pour chaque enfant,
- Un environnement et des points de repère adaptés aux capacités de l'enfant et favorisant la découverte, l'expérimentation et l'apprentissage,
- Des professionnels attentifs et mobilisés garantissant une continuité dans la relation avec chaque enfant et des échanges sécurisés et sécurisants entre les enfants.



Le projet éducatif est ensuite décliné en projet pédagogique et en projet de section dans chaque établissement à la suite d'un travail approfondi avec l'équipe de la crèche en fonction des particularités de la structure, des professionnels et du public accueilli.

Dans le cadre du projet d'établissement, la directrice et son équipe travaillent également sur l'écriture d'un projet social.

5.2. PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Projet d'établissement est composé de deux documents distincts :

- Le projet social
- Le projet éducatif et pédagogique

Si la réglementation (l'article R. 2324-29 / Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11) ne mentionne que le projet social et le projet éducatif, il est pour autant dans nos crèches, souvent distingué :

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le projet social
- les projets de sections

En résumé, les projets servent à dire : ce que l'on va faire, pourquoi le faire et comment.

Ces derniers sont maintenant remis à jour et questionnés annuellement. Les équipes avaient travaillé l'année précédente sur les mises à jour des projets pédagogiques, puis sur l'écriture des projets de sections (qui n'existaient pas sur Aix en Provence).

En 2013, c'est la méthodologie du projet social qui a été abordé par les coordinatrices et les directrices. Chaque crèche rédige donc son Projet Social. Ce dernier prend en compte les spécificités du territoire. En répondant à la question, à qui rendons nous service ?, et en développant des partenariats locaux, en s'adaptant aux besoins et à la diversité des familles qui fréquentent la structure.

5.3. ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP ET PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

5.3.1. POLITIQUE INCLUSIVE AUTOUR DU HANDICAP

5.3.1.1. L'ACCUEIL DU HANDICAP A AIX EN PROVENCE

Un important travail de partenariat a été réalisé autour de l'accueil de l'enfant en situation de handicap tant sur le plan local (Partenaires de soins Aixois, Association de parents, Forum du handicap, Parcours 13, etc..) mais aussi avec des associations nationales notamment « une Souris verte » avec laquelle nous avons une convention de suivi et d'accompagnement.

En 2013 maintien de l'effort autour de l'accueil de l'enfant en situation de Handicap

- Psychomotricienne dédiée et chargée de mission Handicap
- Accueil individualisé des familles concernées
- Une formation « sur mesure » conçue pour nos professionnels.
- Poursuite des formations de 2 jours proposées aux collaborateurs « Sensibilisation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap »
- Création de session de 2 jours « Spécial Directrices »
- Développement des partenariats locaux (CAMSP, Hôpital de jour, associations, etc.)
- Création d'un livret d'accueil dédié
- Conférence organisée au salon Petit 1 à Aubagne
- Travail en étroite partenariat avec la PMI et les médecins
- Décision d'orientation annuelle du Groupe Handicap autour des Troubles Envahissants du Comportement

5.3.1.2. UN RECENSEMENT EN 2013

Pourquoi un recensement ?

Le groupe handicap a adressé pour 2013, un questionnaire afin de recenser les enfants en situation de handicap ou atteints d'un trouble du développement et/ou d'une maladie chronique accueillis dans nos crèches. L'objectif est de pouvoir faire des propositions cohérentes concernant les formations et de développer des projets le plus en lien possible avec la réalité du terrain (Cf courrier en Annexe).

En Synthèse :

Les situations recueillies sont plutôt des situations avérées soit parce qu'il y a une notification MDPH ou une prise en charge par un établissement de soin, soit une équipe déjà familiarisée avec le handicap.

Il semble qu'un certain nombre de situations n'aient pas fait l'objet d'une fiche car l'enfant présente des difficultés non encore reliées à une situation de handicap.

La situation d'Aix est privilégiée car le handicap y est accueilli bien avant la loi de 2005.

Aujourd'hui il y existe une psychomotricienne, référente handicap.

L'information est bien relayée, tant d'un point de vue institutionnel que des familles ce qui n'est globalement pas le cas dans toutes les autres crèches.

5.3.1.3. ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP EN CHIFFRE

Les crèches d'Aix accueillent en 2013 **19 enfants en situation de handicap**

Sur ces 19 Situations, 14 crèches sont concernées, c'est-à-dire que certaines crèches sont confrontées à plusieurs situations.

Dans 60 % des cas le Handicap est connu avant l'arrivée à la crèche (40% découverte à la crèche). Pour la plus grande majorité l'accueil se fait en section moyens ou grands.

Ce chiffre est en hausse versus 2012

Crèches	Nombre d'enfants 2012	Nombre d'enfants 2013
Agora	1	
Aquarelle	1	1
Baby Symphonie	1	1
Berlingot	1	1
Cache-Cache	1	1
Graines d'étoiles	1	2
Les enfants du Wallon	1	1
Françoise Dolto	1	3
L'île aux enfants	2	2
Le Tipi	1	
Pirouette	2	1
Tom Pouce	1	
Les comptines		1
Petit jardin		1
Ribambelle	1	2
Bout'choux		1
Pom d'Happy		1

❖ Partenaires de soins

- 12 des enfants sont suivi par le CAMSP
- 2 enfants sont suivis en services hospitaliers
- 1 enfant est accompagné par le CMPP
- 4 enfants sont également suivis par des partenaires de soins libéraux ((Psychomotricienne, Kiné, Orthophoniste, Educatrice, Psychologue, Orthoptie)

❖ Mode d'entrée à la crèche

- 9 enfants sont entrés à la crèche suite à une information des parents au CAMSP, CMPP, ou PMI
- 9 enfants sont entrés suite à une inscription classique
- 1 enfant adressé par la ville

❖ Nature des difficultés rencontrées

Troubles du spectre autistique (4)
Troubles du spectre autistique + déficience auditive
Trisomie 21
Retard de développement majeur (2)
Retard moteur
Troubles du comportement
IMC, Polyhandicapé
Déficience visuelle + épilepsie + hypotonie majeure
Surdit�e profonde
Dysphasie
Hypotonie abdominale avec retard langage
Maladie h�ematologique
Syndrome d'Angelman
Syndrome de Rett
D�egradation neurologique suite �a une tumeur

5.3.2. **PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALIS E (PAI)**

Dans certains cas, en fonction de l' etat de sant e de l'enfant, l'accueil de l'enfant doit s'accompagner de la r edaction d'un projet d'accueil individualis e (PAI). Nous nous assurons de travailler en collaboration avec les membres d'une  equipe pluridisciplinaire et nous mettons en place ce projet d'accueil individualis e. Ce projet est  ecrit par toutes les personnes concern ees par la prise en charge de l'enfant. Le Projet d'Accueil Individualis e (PAI) est r edig e en concertation avec la famille, par la directrice de l' tablissement et le m edecin.

En collaboration avec les services PMI, nous avons remis  a jour les formulaires de r edaction des PAI en diff erentiant les allergies alimentaires et les autres troubles de la sant e.

63 projets d'accueil individualis es ont  et e  etablis.

21	Asthme
5	Fièvre
7	Convulsion
9	Allergie alimentaire
15	Intolérance aux protéines du lait de vache
1	hémophilie
1	ration alimentaire
1	soin de peau
2	Allergie
1	Drépanocytose

5.4. REUNIONS

Les réunions sont indispensables pour permettre le bon fonctionnement des crèches.

La directrice a une place bien définie de responsable hiérarchique, d'animateur d'équipe et de garant de la sécurité.

Cependant, le travail sur l'accueil de l'enfant et sa famille et le management d'une équipe ne peuvent se faire sans dialogue, sans confrontation d'idées et sans expression des difficultés.

Différentes réunions sont donc mises en place tout au long de l'année.

Ces réunions permettent aux professionnels de travailler sur les projets de la crèche ; d'organiser et préparer les événements ; de réfléchir sur le projet pédagogique, les projets de section, etc.

Elles se déroulent soit dans la journée (Réunions de sections, réunions de régulation et organisationnelles, points info, Groupe d'Analyses de la pratiques professionnelles animé par des psychologues)

Ainsi qu'en soirée tous les 2 mois (pour les Réunions Pédagogiques et Thématiques). Toute l'équipe pluridisciplinaire y est présente.

Des « Points crèches » sont également réalisés en crèche, pour chaque structure, à minima tous les 2 mois entre la directrice, la coordinatrice, le médecin, le psychologue et la psychomotricienne.

5.5. ATELIERS - GRANDS EVENEMENTS – INTERVENANTS ARTISTIQUES

5.5.1. ATELIERS

De nombreux ateliers permettant l'éveil des enfants sont proposés au sein des crèches. Ces ateliers sont divers et variés et font appel à de nombreux sens. Des ateliers cuisines, chansons ou encore peinture sont proposés aux enfants.

En plus des ateliers précédents, différents intervenants extérieurs viennent régulièrement en crèche pour proposer différentes d'activités aux enfants. Sur les crèches, des intervenants en arts plastiques ou encore en musique viennent régulièrement.

Les équipes de crèche ont rédigé cette année des **fiches d'activités**. Ces fiches détaillent, pour les propositions faites aux enfants, le thème, l'âge des enfants concernés, mais aussi objectifs pédagogiques visés. Elles abordent également la mise en œuvre pratique de l'atelier, le matériel, les conditions à réunir, les consignes ... Ensuite, la mise en commun de ces fiches d'activité entre les crèches, permet de créer une véritable boîte à outils, de donner des idées et de créer de l'émulation (Exemples de Fiches d'activités en annexe).

Des sorties extérieures peuvent également être proposées aux enfants. Lors de ces sorties, les enfants accompagnés de professionnels se rendent dans les bibliothèques ou écoles maternelles avoisinantes, mais aussi à la fondation Vasarely, au marché

Certains enfants ont pu bénéficier de cours **de Baby gym**.

Une professionnelle expérimentée, Auxiliaire de Puériculture et Educatrice sportive, propose en effet des activités psychomotrices et ludiques.

Soit au Gymnase *Le Deffens* (au Jas de Bouffan), pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents. Soit directement dans les crèches.

Il s'agit de proposer un espace aménagé spécifiquement pour favoriser le jeu et la psychomotricité (Coordination des mouvements, jeux d'équilibre, expression corporelle, localisation dans l'espace...). Les enfants expérimentent alors des gestes et des situations afin de prendre confiance en eux.

5.5.2. GRANDS EVENEMENTS

L'année s'articule autour d'événements incontournables tels que

- Fête de fin d'année
- Fête du printemps (carnaval)
- Fête de Noël

Ces fêtes, auxquelles sont souvent conviés les parents, sont l'occasion de faire des spectacles, des journées à thèmes et des goûters.

Ces événements sont abordés comme des projets à part entière, et sont murement réfléchis, organisés, pensés et adaptés par les équipes. Les fiches récapitulatives de ces fêtes sont disponibles en annexe. Kermesses, pique niques, spectacles musicaux, fermes pédagogiques... autant de découverte pour les enfants et de prétextes se retrouver autour de temps festifs.

L'année 2013 aura également été marquée par

- Une exposition de photos, de vidéos et de créations artistiques des enfants autour des projets culturels développés dans les crèches.
- Un spectacle créé par des professionnels de crèche et les intervenants (Arts plastiques, baby Gym et musique)
- Des concerts professionnels dans les crèches pour le très jeune public en partenariat avec le Grand Théâtre de Provence pour la manifestation « Musique dans la rue »

5.5.3. INTERVENANTS ARTISTIQUES

En 2013, il y a eu une forte mobilisation de l'équipe des Intervenants Artistiques et la participation enthousiaste des crèches à la grande Fête Marseille Capitale Européenne de la Culture / MP 2013.

- Exposition des œuvres en 3D des enfants de la crèche La Ribambelle à l'Atelier Cézanne sur le thème de la couleur
- Prolongation de la durée de l'exposition, fort du succès rencontré (relayé par la presse !)
- Exposition sur le thème les Cabanes et les livres au CCAS au Ligoures ouvert au public pendant plus d'un mois avec Vernissage officiel et buffet convivial offert aux familles
- Installations éphémères et bulle colorées dans les crèches dédiées à l'éveil des sens
- Ateliers d'art plastiques
- « Grande Tournée » au sein de l'ensemble des crèches d'un véritable spectacle musical interactif monté et créé en interne



L'année fut tellement riche, que seuls quelques projets sont donnés à titre d'exemple en annexe : Un Atelier, un spectacle, une expo !

5.6. CRECHES SATELLITES

Les assistantes maternelles sont rattachées à un multi-accueil et font partie intégrante de l'équipe.

Les crèches sont choisies en fonction de la proximité du domicile des assistantes maternelles, elles peuvent accueillir 1 à 2 assistantes maternelles.

Pour autant, le projet prend en compte la spécificité de l'accueil familial, tout en créant des passerelles vers l'accueil collectif.

Les enfants sont accueillis au quotidien au domicile de l'assistante maternelle, il est prévu que l'assistante maternelle vienne à la crèche avec les enfants dont elle a la charge une fois par semaine au minimum.

Elle travaille en équipe et participe aux ateliers avec les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants ; elles peuvent échanger sur les pratiques professionnelles, apprendre à respecter le travail de chacun et accepter les différentes approches de l'enfant.

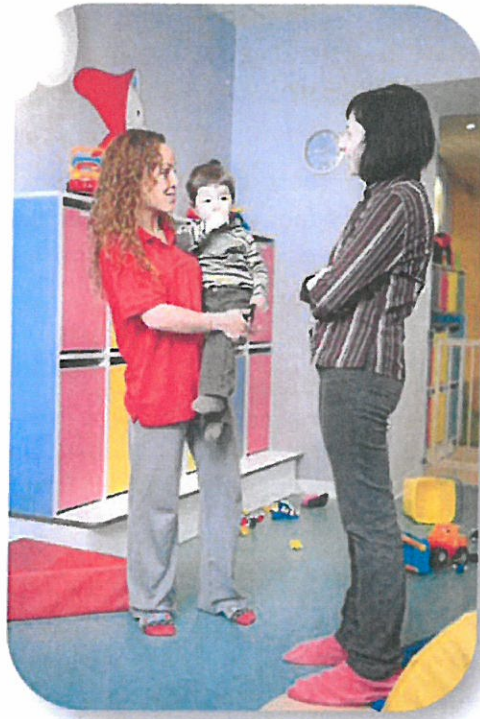
L'enfant et ses parents font partie de la crèche, au même titre que les autres parents.

Un premier échange se fait lors de l'inscription avec visite des locaux, présentation de l'équipe et du projet par le responsable de l'établissement.

Dans un premier temps, l'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle, pour lui permettre de s'adapter et de créer des liens. Ensuite une adaptation progressive se fera à la crèche.

Les assistantes maternelles ont, au cours de l'année 2013, bénéficié d'une formation spécifique sur le projet d'accueil et la pédagogie. Elles sont également accompagnées tout au long de l'année par une psychologue dans le cadre de groupe d'analyses des pratiques professionnelles.

6. PLACE DES PARENTS



La place des parents commence par l'accueil qui leur est réservé. Le souhait est qu'il se réalise dans le cadre d'une rencontre individualisée, pour que les parents se sentent reconnus et respectés. Dans cette perspective, la crèche organise différents moments de rencontres avec les parents.

- Le premier accueil avec la directrice.
- L'adaptation de l'enfant au cours de laquelle les parents rencontrent individuellement l'auxiliaire référente d'accueil.
- Les entretiens avec la directrice
- Les accueils quotidiens (disponibilité et transmissions individualisée de l'équipe)
- Les réunions de parents

6.1. L'ACCUEIL DES FAMILLES

6.1.1. DES TRANSMISSIONS PERSONNALISEES

À parents et enfants différents, transmissions différentes. Les attentes et intérêts des parents ne sont pas les mêmes. Ainsi, certains parents se montrent très sensibles à des aspects de santé, d'éveil et animation. Tandis que d'autres sont plus curieux de savoir comment s'est comporté leur enfant dans le groupe, quelles sont les anecdotes de la journée ou quel expérience il a pu vivre. Quelque qu'en soit la traduction, il s'agit toujours de répondre à la demande inconsciente des parents : « montrez-moi que vous avez regardé mon enfant ». Dans tous les cas, le professionnel doit se garder de tout jugement et se mettre dans une démarche d'ouverture et d'adaptabilité aux attentes des parents dans le respect du bien-être de leur enfant.

Les équipes sont donc régulièrement sensibilisées et formées à l'intérêt et à la nécessité de transmissions quotidiennes de qualité.

6.1.2. DES CRECHES OUVERTES

Les crèches s'ouvrent de plus en plus aux familles, dans un réel esprit d'éducation partagée, de collaboration et de cohérence éducative autour de l'enfant.

Au quotidien, nous restons donc vigilants à ce que les crèches soient des espaces ouverts aux parents. Ils sont les bienvenus au sein des sections. Aussi, la plupart de nos structures ont aménagé un espace allaitement. Les mères peuvent venir à la crèche à tout moment pour nourrir leur enfant et pour les plus grands, les parents peuvent venir partager le temps du goûter.

Dans le même sens et pour compléter, un travail a été réalisé par les Puéricultrices et les Infirmières des crèches d'Aix en Provence, en partenariat avec l'association COALA afin de promouvoir l'allaitement maternel et **la poursuite de l'allaitement maternel en crèche.**

Réunions, échanges, conférences, questionnaires, etc. ont permis la réalisation de différents supports et livrets tant à destination des équipes que des familles, pour les informer et les soutenir.

Aujourd'hui la poursuite de l'allaitement maternel dans les crèches d'Aix est possible, encouragé et accompagné !

Ponctuellement, des évènements sont aussi organisés.

Nous pouvons citer :

- La proposition d'ateliers animés par les parents (Cuisine, musique, « les papas ont du talent »)
- La participation des familles aux activités à thèmes de la crèche
- La mise en place de temps conviviaux réguliers (Petits déjeuners/ réunions thématiques/ expositions/débats)
- Une forte participation lors des temps festifs de fin d'année (Été et Noël) : pique niques, spectacles, buffets, animations, etc.
- Cette année une grande première, les grands parents ont aussi eu droit à leur « semaine bleue ».

Pour s'adapter aux besoins des familles une **crèche d'été** fonctionne également au mois d'Aout (4 semaines) et permet ainsi aux parents qui ne bénéficient pas de congés (ou les prennent en décalé), de bénéficier d'un mode de garde sur Aix en Provence.

6.2. REUNIONS DE PARENTS

Plusieurs réunions de parents sont organisées tout au long de l'année. Ces réunions d'informations généralement organisées en début et en fin d'année permettent l'accueil des nouveaux parents, des temps d'échanges entre ces derniers et l'ensemble des professionnels mais également la présentation de la vie des enfants à la crèche ou encore les projets de l'année.

Des réunions à thèmes sont également organisées de façon ponctuelle. Celles-ci permettent d'aborder des thèmes précis comme : les limites et l'autorité, l'acquisition de la propreté, le jeu libre etc.

6.3. GRANDS EVENEMENTS

Faisant partie intégrante de la crèche, les parents sont tout naturellement conviés aux principaux évènements des crèches comme la fête de fin d'année scolaire ; les fêtes de Noël ou encore le carnaval de la crèche.

Lors de ces évènements, les parents sont invités à participer aux différents ateliers avec leurs enfants (chant, cuisine, etc.).

Les parents et les enfants assistent généralement à un spectacle mis en scène par des intervenants extérieurs. Ces évènements sont aussi l'occasion de retracer la vie de la crèche via des expositions ou diaporamas.

Les portes des crèches sont ouvertes ! Les comptes rendus des temps festifs en crèche au cours de l'année (en annexe), mettent bien en évidence la participation constante et enthousiaste des parents à la vie de la crèche et l'intérêt porté au quotidien de leurs enfants. En décembre 2013, l'organisation de « La grande semaine de la petite enfance » a d'ailleurs été lancée pour 2014.

6.4. ACTIONS DE SOLIDARITE

La direction Qualité Petite Enfance a sollicité les équipes de crèche pour la mise en place d'actions de solidarité au profit des plus défavorisés et notamment à l'intention des enfants dans le besoin.

L'idée était de mettre la crèche au cœur d'une action solidaire pour répondre aux missions sociales qui lui sont confiées, de créer de permettre la création d'un partenariat avec les familles pour une action collective d'entraide et d'être en lien avec des associations ou organismes reconnus œuvrant dans le champ de la solidarité et l'aide aux familles en difficulté.

Le bilan pour une première est encourageant ! Les crèches ont lancé des initiatives d'actions solidaires locales avec des associations de tout horizon ! Certaines se poursuivent au début d'année 2014. En soutien, le Fond de solidarité des Petits Chaperons Rouges a complété certaines initiatives «Coup de cœur» en soutenant l'association locale partenaire et en mettant un projet en valeur.

A Aix, la crèche Berlingot, collecte de jouets d'occasion pour une boutique solidaire par atelier d'insertion avec l'association Remise en jeux (Atelier d'Insertion à Eguilles).

7. LOCAUX ; TRAVAUX DE MAINTENANCE ; MATERIEL

7.1. LOCAUX ; TRAVAUX - ENTRETIEN

En 2013, 24 973,91 € HT ont été dépensés dans les crèches pour les travaux de maintenance et d'entretien.

Parmi ces dépenses sont prises en compte notamment les dépenses relatives aux installations électriques, aux espaces de jeux etc.

Crèche	Montant en € TTC
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LA PETITE TROUPE	663,78
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LES P'TIT MOUSSES	1 483,04
CRECHE LPCR DSP AIX - AGORA	517,56
CRECHE LPCR DSP AIX - AQUARELLE	729,46
CRECHE LPCR DSP AIX - ATELIER	350,12
CRECHE LPCR DSP AIX - BABY SYMPHONIE	350,12
CRECHE LPCR DSP AIX - BERLINGOT	618,64
CRECHE LPCR DSP AIX - BOUT'CHOUS	5 040,46
CRECHE LPCR DSP AIX - CACHE CACHE	350,12
CRECHE LPCR DSP AIX - CALIN CALINE	350,12
CRECHE LPCR DSP AIX - CONTINES	2 684,46
CRECHE LPCR DSP AIX - ENFANTS DU WALLON	350,12
CRECHE LPCR DSP AIX - FRANCOISE DOLTO	1 553,56
CRECHE LPCR DSP AIX - GRAINES D'ETOILES	1 108,19
CRECHE LPCR DSP AIX - ILE AUX ENFANTS	1 210,04
CRECHE LPCR DSP AIX - PETIT JARDIN	1 235,44
CRECHE LPCR DSP AIX - PINS D'EPICES	774,70
CRECHE LPCR DSP AIX - PIROUETTE	1 046,67
CRECHE LPCR DSP AIX - POM D'HAPPY	981,60
CRECHE LPCR DSP AIX - RIBAMBELLE	1 754,41
CRECHE LPCR DSP AIX - TIPI	1 139,48
CRECHE LPCR DSP AIX - TOM POUCE	342,68
LPCR DSP AIX SIEGE	339,18
Total général	24 973,91

Détails des dépenses relatives pour les travaux de maintenance et d'entretien.

Crèches	Montant en € TTC
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LA PETITE TROUPE	663,78
Entretien Locaux	663,78
NETTOYAGE DES SOLS A LA MONOBROSSE	663,78
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LES P'TIT MOUSSES	1 483,04
Entretien Locaux	1 483,04
NETTOYAGE DE LA CRÈCHE DU 8 AU 26 JUILLET	1 124,24
NETTOYAGE DES SOLS MONO Brosse	358,80
CRECHE LPCR DSP AIX - AGORA	517,56
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
Travaux	167,44
CARTOUCHE BRITA 1200 CLEAN POUR LAVE VAISSELLE	167,44
COULAGE DUNE DALLE BETON	0,00
CRECHE LPCR DSP AIX - AQUARELLE	729,46
Entretien Locaux	729,46
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
INST THERM	379,35
CRECHE LPCR DSP AIX - ATELIER	350,12
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - BABY SYMPHONIE	350,12
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - BERLINGOT	618,64
Entretien Locaux	452,24
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	258,84
Travaux	166,40
PRESTATION LUTTE ANTIPARASITAIRE	166,40
CRECHE LPCR DSP AIX - BOUT'CHOUS	5 040,46
Travaux	4 690,34
ABATTAGE ET ÉVACUATION DE LA HAIE DE CYPRÈS	2 150,00
POSE STORE EXTERIEUR SEMICOFFRE	2 540,34
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - CACHE CACHE	350,12
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - CALIN CALINE	350,12
Entretien Locaux	350,12

AIRE JEU	193,39
INST ELECF	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - CONTINES	2 684,46
Travaux	2 334,34
BON DE REGULARISATION : POSE DE STORES	284,34
NETTOYAGE DU BOIS MORT + ABATTAGE DES ARBRES MORTS	2 050,00
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - ENFANTS DU WALLON	350,12
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - FRANCOISE DOLTO	1 553,56
Travaux	1 203,45
ABATTAGE ET ÉVACUATION DES PYRACANTHAS	560,00
INTERVENTION ARMOIRE	66,98
INTERVENTION CAR 1 SEULE SIRÈNE POUR TOUT LE BÂTIMENT	576,47
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - GRAINES D'ETOILES	1 108,19
Travaux	758,07
CARTOUCHE PURITU 1200 CLEAN BRITA	181,60
INTERVENTION POUR UN PROBLÈME DE SIRÈNE (PAS DE SIRÈNE DANS LES SECTIONS)	576,47
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - ILE AUX ENFANTS	1 210,04
Travaux	859,92
DÉPANNAGE POUR PROBLÈME DE RÉARMEMENT DU PM	576,47
REMPLACEMENT SIRÈNE INTÉRIEURE	283,45
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - PETIT JARDIN	1 235,44
Travaux	885,33
FOURNITURE ET POSE DE FILMS OPAQUE	409,95
FUITE SUR CLIMATISEURS	259,09
REMPLACEMENT DE FILTRES	216,28
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - PINS D'EPICES	774,70
Travaux	424,58
CARTOUCHE BRITA 1200 CLEAN POUR LAVE VAISSELLE	167,44
REMPLACEMENT CLAVIER MARCHE/ARRÊT	257,14
Entretien Locaux	350,12

AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - PIROUETTE	1 046,67
Travaux	696,55
POSE DE SOL SOUPLE	696,55
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - POM D'HAPPY	981,60
Travaux	631,49
INTERVENTION POUR 2 DÉCLENCHEUR MANUEL ROUGE	631,49
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - RIBAMBELLE	1 754,41
Entretien Locaux	1 120,53
AIRE JEU	193,39
INST ELEC	156,72
INST THERMIS	379,35
VERIF EXTINCTEUR	391,06
Travaux	633,88
INTERVENTION CONTRÔLE CLIGNOTANT ROUGE	633,88
CRECHE LPCR DSP AIX - TIPI	1 139,48
Travaux	789,36
CARTOUCHE BRITA 1200 CLEAN POUR LAVE VAISSELLE	167,44
COULAGE DUNE DALLE BETON	621,92
Entretien Locaux	350,12
AIRE JEU	193,39
T ELEC	156,72
CRECHE LPCR DSP AIX - TOM POUCE	342,68
Entretien Locaux	342,68
INST ELEC	156,72
VERIFICATION PERIODIQUE EN EXPLOITATION AIRE DE JEUX	185,95
LPCR DSP AIX SIEGE	339,18
Entretien Locaux	339,18
VERIF INST ELECTRIQUE	339,18
Total général	24 973,91

7.2. RENOUVELLEMENT DES BIENS ET IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

En 2013, 315 194,63 € TTC de dépenses d'achat ont été réalisées via AOL. AOL étant l'outil d'achat en ligne. Ces dépenses concernent par exemple : les équipements, les fournitures de bureau, les achats liés aux fêtes et réception ou encore les jouets et matériels éducatifs.

Un inventaire précis des biens a été sur l'ensemble des structures pour permettre à la Ville de préparer le dossier d'appel d'offres.

Catégories	Montant en € TTC
Equipement (mobilier)	103 307,72
Jouets et matériels éducatifs	52 526,77
Consommables	47 953,59
Produits Entretien	40 040,10
Electroménager	15 216,60
Fournitures de bureau et informatique	14 066,21
Lingerie	12 151,50
Pharmacie	10 357,74
Entretien Linge	8 135,43
Nourriture supp. (lait, petits pots)	7 369,08
Fêtes et réception	4 069,90
Total général	315 194,63

La catégorie équipement comprend notamment les achats de structures motricité ou encore de lits ergonomiques

Crèche	Montant en € TTC
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LA PETITE TROUPE	6 065,29
CENTRE DE LOISIRS LPCR DSP AIX - LES P'TIT MOUSSES	5 352,34
CRECHE LPCR DSP AIX - AGORA	16 497,44
CRECHE LPCR DSP AIX - AQUARELLE	17 186,41
CRECHE LPCR DSP AIX - ATELIER	16 109,22
CRECHE LPCR DSP AIX - BABY SYMPHONIE	9 023,55
CRECHE LPCR DSP AIX - BERLINGOT	10 553,08
CRECHE LPCR DSP AIX - BOUT'CHOUS	9 648,29
CRECHE LPCR DSP AIX - CACHE CACHE	14 388,82
CRECHE LPCR DSP AIX - CALIN CALINE	15 172,03
CRECHE LPCR DSP AIX - CONTINES	13 354,35
CRECHE LPCR DSP AIX - ENFANTS DU WALLON	17 081,59
CRECHE LPCR DSP AIX - FRANCOISE DOLTO	18 291,03
CRECHE LPCR DSP AIX - GRAINES D'ETOILES	21 128,28
CRECHE LPCR DSP AIX - ILE AUX ENFANTS	19 208,61
CRECHE LPCR DSP AIX - PETIT JARDIN	12 134,76
CRECHE LPCR DSP AIX - PINS D'EPICES	11 303,67
CRECHE LPCR DSP AIX - PIROUETTE	16 761,81
CRECHE LPCR DSP AIX - POM D'HAPPY	20 968,25
CRECHE LPCR DSP AIX - RIBAMBELLE	22 460,50
CRECHE LPCR DSP AIX - TIPI	17 983,77
CRECHE LPCR DSP AIX - TOM POUCE	4 521,56
Total général	315 194,63

7.3. SOUS-TRAITANCE - ENTRETIEN (CONTRACTUEL)

❖ **Extincteurs, alarme incendie, contrôle des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES).**

Pour l'année 2013, les vérifications des extincteurs, de l'alarme incendie et le contrôle des blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont assurés par la société DUBERNARD et la société MSI.

❖ **Chauffage / Climatisation**

L'entretien du chauffage et de la climatisation est assuré soit par la société H.ST PAUL soit par la mairie d'Aix-en-Provence.

❖ **Alarme intrusion**

La maintenance de l'alarme est assurée par la société PER.

❖ **Entretien des crèches**

L'entretien des crèches est assuré par les agents de service en crèche et la société de nettoyage TOP Net 13 (1 passage par trimestre)

❖ **Entretien des espaces verts**

L'entretien des espaces verts est assuré par la société Palapoul.

RECAPITULATIF DES CONTRATS DES CRECHES DE LA DSP AIX

	EXTINCTEUR, ALARME INCENDIE, BAES	NETTOYAGE LOCAUX	ENTRETIEN CHAUFFAGE / CLIMATISATION	ALARME INTRUSION	ENTRETIEN ESPACES VERTS	POMPE DE RELEVAGE
POM D'HAPPY						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE				
MONTANT H T ANNUEL		2 180,00	entretien assuré par famille/Provence	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
RIBAMBELLE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		2 628,00	1 650,00			
BABY SYMPHONIE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	chauffage électrique	PER 208,00	PALAPOUL 600,00	
MONTANT H T ANNUEL		2 000,00				
ILE AUX ENFANTS						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
MONTANT H T ANNUEL		3 880,00	667,00			
LES CONTINES						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	convecteurs électriques	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 468,00				
TOM POUCE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL		PALAPOUL 600,00	
MONTANT H T ANNUEL		820,00	1 050,00	NEANT		
LE PETIT JARDIN						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 600,00	
MONTANT H T ANNUEL		2 000,00	1 550,00	sous garantie		
CALIN CALINE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		2 120,00	1 350,00			
ENFANTS DU WALLON						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
MONTANT H T ANNUEL		2 140,00	667,00			
BOU T CHOUS						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 300,00	667,00			
L'ATELIER						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	MAIRIE	PER 208,00	PALAPOUL 600,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 720,00	CHAUFFAGE AVEC L'ECOLE			
L'AQUARELLE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 400,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 608,00	667,00			
FRANCOISE DOLTO						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 420,00	667,00			
PIROUETTE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	MAIRIE D'AIX	PER 208,00		
MONTANT H T ANNUEL		2 448,00				
PIN D'EPICES						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	ECOLE D'AIX	PER 208,00	PALAPOUL 1 200,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 840,00				
LE TIPI						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		3 560,00	1 350,00			
CACHE CACHE						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		1 480,00	667,00			
BERLINGOT						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	AVANTAGES 225,00	PALAPOUL 1 000,00	S.E.R.T.A environnement 850,00
MONTANT H T ANNUEL		1 688,00	1 011,00			
GRAINES D'ETOILES						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL 1 000,00	
MONTANT H T ANNUEL		3 320,00	3 125,29			
AGORA						
ENTREPRISE	DUBERNARD / MSI	7/7 NETTOYAGE	H. ST PAUL	PER 208,00	PALAPOUL prochain contrat 2012	
MONTANT H T ANNUEL		3 160,00	2 250,00			
TOTAL	5 343,18	43 400,00	17 338,29	3 969,00	18 000,00	850,00

7.4. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

❖ Exercices d'évacuation

Des exercices d'évacuation ont été organisés dans les crèches en 2013. Cette organisation est sous la responsabilité conjointe de la direction de LPCR et de la directrice de la crèche.

Afin de préparer au mieux le personnel de crèche à ces exercices d'évacuation, un protocole d'évacuation a été rédigé par le service hygiène et sécurité des Petits Chaperons Rouges. Ce document présente les règles générales à respecter dans le cadre d'une évacuation incendie.

Après l'exercice d'évacuation une fiche d'observation est remplie par la directrice de la crèche. Ce questionnaire a pour vocation d'établir un état des lieux de l'organisation en matière de lutte contre l'incendie dans les crèches.

2013		
Crèche	Date 1er exercice d'évacuation 1er semestre	Date 2nd exercice d'évacuation 2nd semestre
L'Agora	24/04/2014	26/11/2013
L'Aquarelle	25/04/2013	30/10/2013
L'Atelier	22/05/2013	
Baby Symphonie	22/05/2013	12/06/2013
Berlingot	03/04/2013	13/11/2013
Boutchous	23/04/2013	15/11/2013
Cache-cache	23/04/2013	14/11/2013
Calin Caline	02/05/2013	20/11/2013
Les contines	03/05/2013	20/11/2013
Enfants du wallon	26/04/2013	21/11/2013
Françoise Dolto	25/04/2013	29/10/2013
Graines d'étoile	24/04/2013	09/10/2013
Ile aux enfants	06/05/2013	13/11/2013
Petit jardin	30/04/2013	22/10/2013
Petite troupe		06/11/2013
Pin d'épices	25/04/2013	14/11/2013
Pirouette	15/05/2013	25/11/2013
Pom d'Happy	27/03/2013	10/10/2013
P'tit mousses		28/10/2013
La ribambelle	02/05/2013	28/11/2013
Le tipi	02/05/2013	20/11/2013
Tom pouce - DSP Aix	10/04/2013	04/11/2013

8. INDICATEURS D'ACTIVITE ET DONNEES FINANCIERES

8.1. INDICATEURS D'ACTIVITE

8.1.1. ENQUETES DE SATISFACTION

2 fois par an les parents sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement de la crèche fréquentée par leurs enfants via une enquête de satisfaction.

➤ Enquête de satisfaction annuelle

Cette première enquête a pour objectif de faire un bilan complet de l'année « scolaire » vue par les familles. Dans ce cadre, toutes les familles sont sollicitées. Elle permet d'évaluer l'inscription et les premiers jours à la crèche, l'agencement de la crèche, le quotidien de l'enfant, son éveil, les activités, la restauration, le personnel et la place des parents. Cette enquête a été diffusée en mai 2013.

97 % des parents répondant à l'enquête de mai sont globalement satisfaits de la crèche.

➤ Enquête de satisfaction des nouveaux parents

Au cours de cette seconde enquête diffusée en octobre 2012, uniquement les familles dont l'enfant est entré en crèche récemment sont interrogées. Cette enquête permet de recueillir les impressions des familles sur la phase d'inscription, la période d'adaptation ou de changement de section de l'enfant, les premiers contacts avec le personnel et l'aménagement de la crèche.

96% des parents répondant à l'enquête d'octobre sont globalement satisfaits de la crèche.

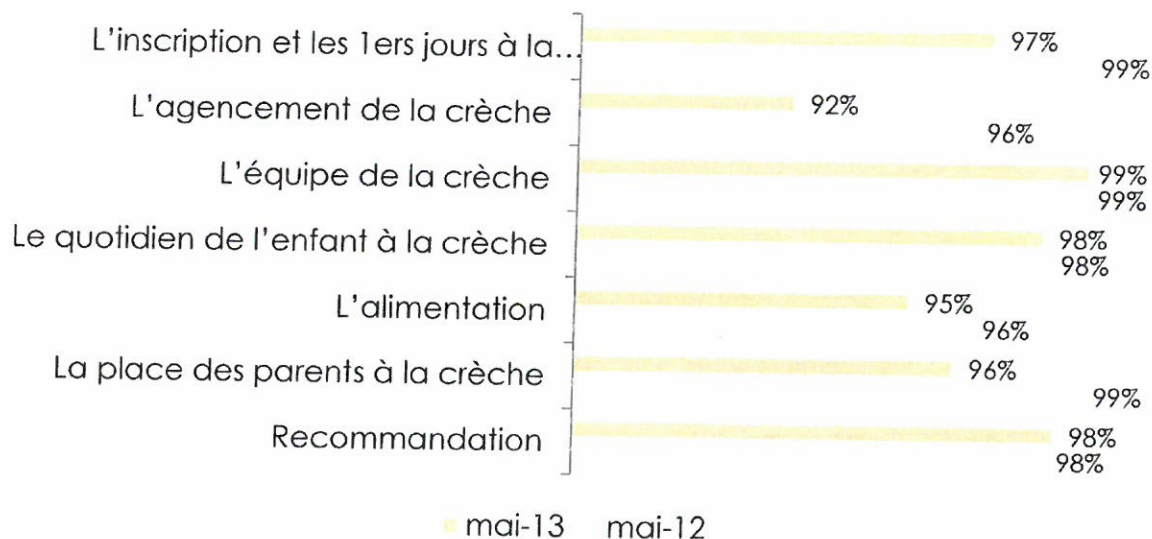
Enquêtes de satisfaction – Global crèche (extrait) - 2013



AIX DSP	Mai 2013
Nombre d'inscrits	1 265
Nombre de répondants	371
Taux de remontée	45%
Satisfaction Globale	97%
Inscription et 1er jours	97%
Agencement de la crèche	92%
Equipe de la crèche	99%
Quotidien de l'enfant	98%
Alimentation	95%
Place des parents	96%
Recommandations	98%

AIX DSP	Octobre 2013
Nombre d'inscrits	352
Nombre de répondants	320
Taux de remontée	58%
Satisfaction Globale	96%
Inscription et 1er jours	97%
Agencement de la crèche	93%
Equipe de la crèche	98%
Recommandations	96%

❖ **Satisfaction par principaux thèmes - mai 2013 vs mai 2012**



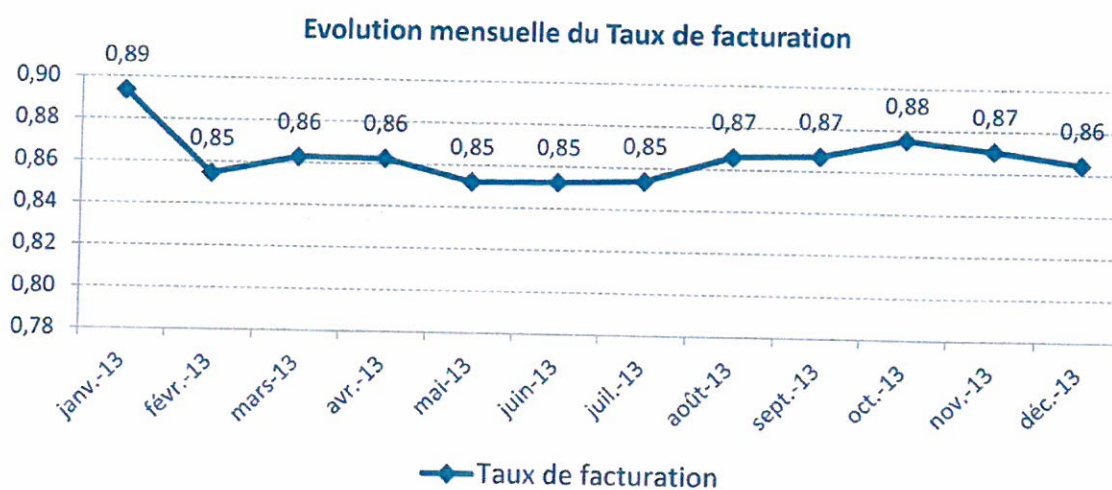
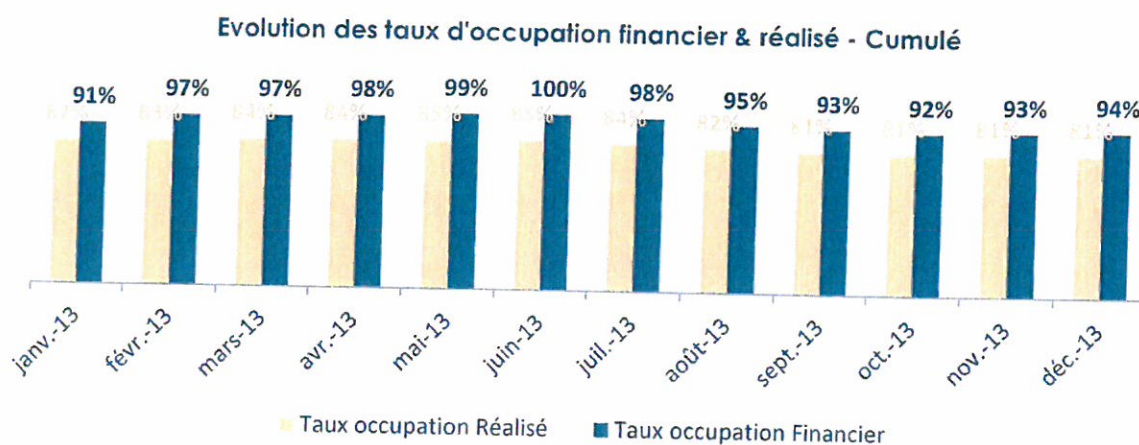
❖ **Satisfaction Globale – Détail crèche par crèche**

Satisfaction Globale crèche par crèche - 2013			
Satisfaction Globale	Nb de réponses à la question	Nb de réponses positives	Taux de satisfaction
Baby Symphonie	41	39	95%
Berlingot	30	29	97%
Cacne Cacne	20	19	95%
Calin Caline	27	27	100%
Françoise Dolto	24	22	92%
La Ribambelle	26	25	96%
L'Agora	25	24	96%
L'Aquarelle	30	30	100%
L'Atelier	20	20	100%
Le Petit Jardin	20	18	90%
Le Tipi	46	43	93%
Les Boutchous	44	43	98%
Les Contines	44	43	98%
Les Enfants du Vallon	41	41	100%
Les Graines d'Étoiles	20	20	100%
L'île aux Enfants	23	21	91%
Pin d'épices	24	23	96%
Pirouette	26	26	100%
Pom d'Happy	21	21	100%
Tom Pouce	6	6	100%
TOTAL GENERAL	558	540	97%

8.1.2. FREQUENTATION DES STRUCTURES

8.1.2.1. TAUX D'OCCUPATION FINANCIER - MULTI-ACCUEIL

❖ **Suivi mensuel CUMULE du taux d'occupation réalisé et du taux d'occupation financier**



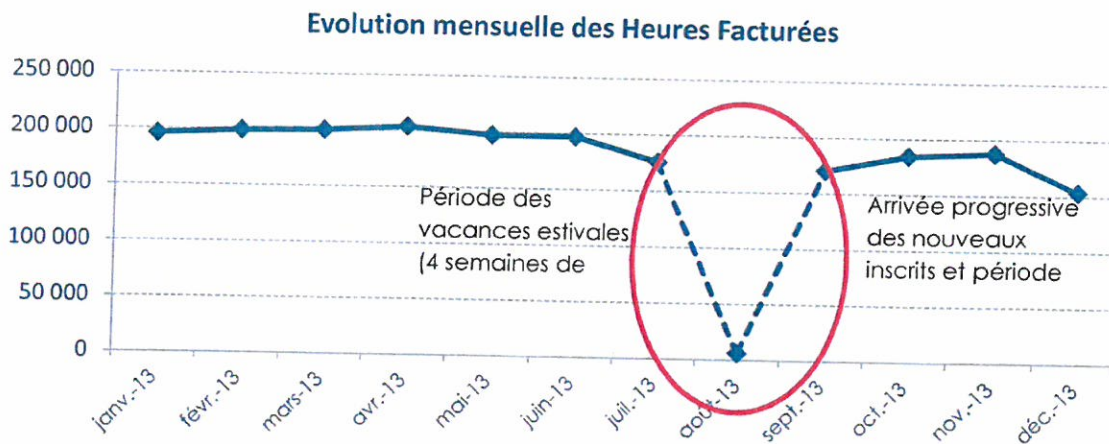
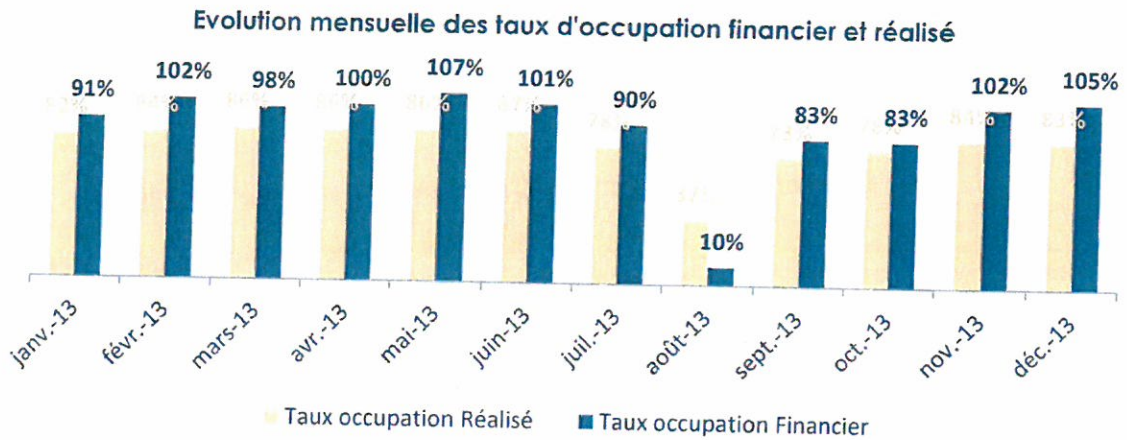
CUMULE	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
Capacité horaire	213 945	408 447	612 671	816 894	1 001 676	1 196 178	1 390 681	1 449 818	1 654 042	1 877 707	2 062 489	2 208 386
Heures Réalisées	174 908	337 422	513 209	689 063	848 891	1 017 575	1 169 290	1 191 375	1 340 653	1 515 085	1 670 316	1 791 673
Heures Facturées	195 726	394 823	594 837	798 827	996 240	1 193 541	1 369 517	1 375 714	1 546 208	1 730 766	1 918 582	2 072 356
Taux de facturation	0,89	0,85	0,86	0,86	0,85	0,85	0,85	0,87	0,87	0,88	0,87	0,86
Taux occupation Réalisé	81,75%	82,61%	83,77%	84,35%	84,75%	85,07%	84,08%	82,17%	81,05%	80,69%	80,99%	81,13%
Taux occupation Financier	91,48%	96,66%	97,09%	97,79%	99,46%	99,78%	98,48%	94,89%	93,48%	92,17%	93,02%	93,84%

Les structures ont été fermées du 27 juillet au 23 août.

Les structures ont également été fermées du 23 décembre au 1 janvier 2014.

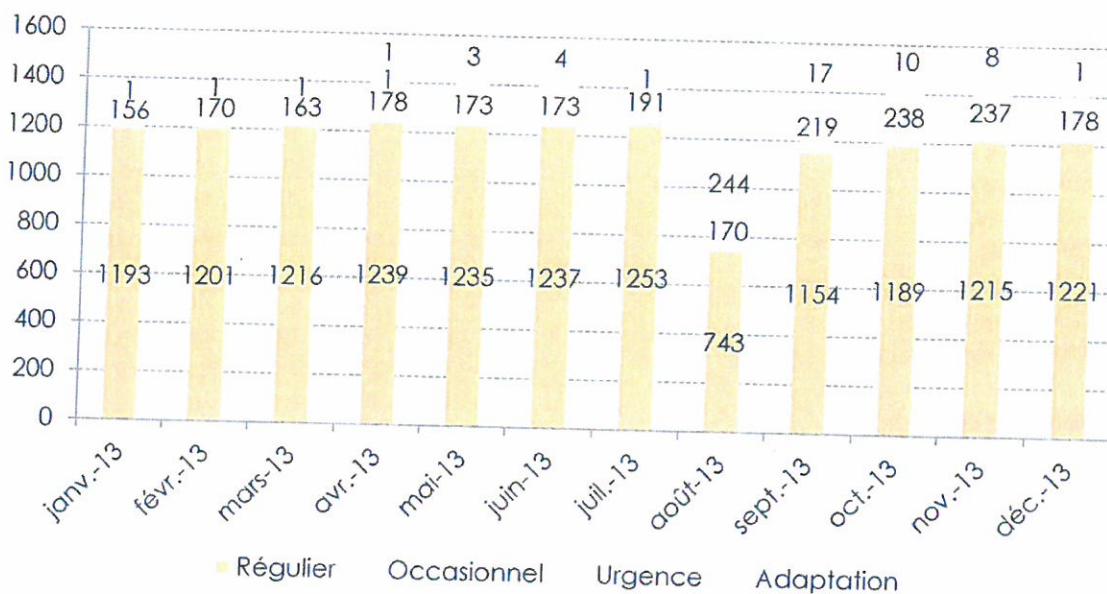
Les données ne prennent pas en compte les centres de loisirs (ALSH).

❖ **Suivi mensuel du taux d'occupation financier et du taux d'occupation réalisé**



MOIS PAR MOIS	Janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	TOTAL
Capacité horaire	213 945	194 503	204 224	204 224	184 782	194 503	194 503	59 138	204 224	223 666	184 782	145 898	2 208 386
Heures Réalisées	174 908	162 514	175 788	175 854	159 829	168 684	151 715	22 085	149 278	174 432	155 231	121 358	1 791 673
Heures Facturées	195 726	199 097	200 013	203 990	197 413	197 301	175 976	6 197	170 494	184 558	187 816	153 774	2 072 356
Taux de facturation	0,89	0,82	0,88	0,86	0,81	0,85	0,86	3,56	0,88	0,95	0,83	0,79	0,86
Taux occupation Réalisé	81,75%	83,55%	86,08%	86,11%	86,50%	86,73%	78,00%	37,35%	73,10%	77,99%	84,01%	83,18%	81,13%
Taux occupation Financier	91,48%	102,36%	97,94%	99,89%	106,84%	101,44%	90,48%	10,48%	83,48%	82,52%	101,64%	105,40%	93,84%

❖ **Evolution mensuelle du nombre d'enfants accueillis sur l'année 2013**



Par rapport à 2012 le nombre moyen d'enfants inscrits tous accueils confondus progresse de 6 % dont 5 % sur l'accueil régulier.

8.1.2.1. ACTIVITE- ALSH

	Les Aquanautes	ALSH La Petite Troupe	ALSH Les P'tits Mousses	Total 2013
Nombre moyen d'enfants accueillis	3,03	32,60	39,09	
Capacité théorique	990	27 650	43 450	72 090
Nombre d'heures réalisées	300	27 250	32 676	60 226
Nombre d'heures facturées	300	21 800	26 141	48 241
Taux d'occupation réel	30,30%	98,55%	75,20%	83,54%
Taux d'occupation financier	30,30%	78,84%	60,16%	66,92%

8.1.2.2. COMMERCIALISATION AUPRES DES ENTREPRISES

Plusieurs places sont commercialisées auprès d'entreprises partenaires.

Client	janv.-13	févr.-13	mars-13	avr.-13	mai-13	juin-13	juil.-13	août-13	sept.-13	oct.-13	nov.-13	déc.-13
Tous	41,6	41,6	41,6	40,6	41,6	41,6	41,6	40,8	47,5	48,0	49,0	49,0
ALSTOM POWER SERVICE	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AREVA CADARACHE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
AREVA TA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,0	1,0	1,0	1,0
CAF MARSEILLE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CENTRALE DES MARCHES PRIVES	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
CONFISERIE DU ROY RENE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
DIRECTION GENERALE AVIATION CIVILE	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
ERDF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
EUROP FRANCE DISTRIBUTION	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
GFC CONSTRUCTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0
HELICOPTER GUIMBAL	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
LA POSTE - CODT MONTRouGE	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
MATMUT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0
NORDJURIS	2,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	1,0
PHYTORUS	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
POLYSIUS	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0
PREFECTURE DE REGION PACA	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	13,0	13,0	13,0	13,0
SDIS 13	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0
SETEC INTERNATIONAL	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,5	1,0	1,0	1,0
TMS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
VIALTIS	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2013, **49 places** étaient réservées par des entreprises.

8.1.2.3. TAUX D'EFFORT DES FAMILLES

En 2013 32 % des familles accueillies sont en deçà du seuil de pauvreté défini par la CNAF (participation familiale < 1 € par heure).

tranche de taux horaire familles inscrites en Crèche au 31/12/2013		
Base PSU 4,55€		
Nombre familles	%	taux horaire
628	31,99%	0€ à 0,99€
726	36,98%	1€ à 1,99€
609	31,02%	2€ à 4,55€
1963	100,00%	

8.2. DONNEES FINANCIERES – GLOBAL 2013

L'année 2013 est marquée par des évolutions importantes :

- Le nouveau règlement de fonctionnement est entré en vigueur le 1/05/2013, il prévoit :

- La suppression des forfaits avec l'introduction de nouvelles séquences horaires
- Un nombre de semaines de congés dans le contrat famille adapté aux contraintes de la structure

- La signature de l'avenant n°7 en juillet 2013 qui prévoit une contribution supplémentaire de la ville de 500 k€ au titre de l'année 2013 en compensation de la modification de l'équilibre économique du contrat suite à l'évolution règlementaire sur la PSU

- L'application de la mesure fiscale sur le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'évolution des contrats familles s'est faite plus lentement que prévu :

Dans un premier temps le contrat moyen n'a baissé que de 4 %. Une nouvelle campagne d'adaptation a été faite en 09-10 2013 pour aboutir à une baisse de 7,6 % du contrat moyen à fin novembre 2013.

Les jours fériés au-delà de la sixième semaine de congés n'ont pas été facturés en 2013.

	2013-04	2013-05	2013-10	2013-11	2014-03	2014-05
contrat moyen par enfant en MAC / MAF	158,37	151,77	149,02	146,39	141,07	141,58
évolution base 04/2013		-4,2%	-5,9%	-7,6%	-10,9%	-10,6%

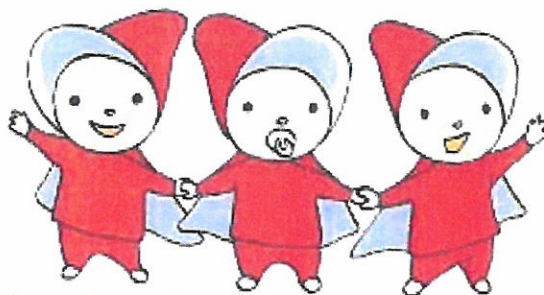
En complément, à partir de 01/2014 deux semaines de congés supplémentaires ont été introduites dans les contrats familles. L'impact conjugué de ces deux mesures est une baisse du contrat moyen de 10.6 %

	2013-05	2013-10	2014-03	2014-05
Nombre moyen de semaines de congés	6,00	6,00	7,17	7,16
6 semaines de CG	1 268	1 180	483	484
en %	100%	100%	38%	39%
7 semaines de CG	0	0	78	76
en %	0%	0%	6%	6%
8 semaines de CG	0	0	697	697
en %	0%	0%	55%	55%
Total 6 sem. et plus	1 268	1 180	1 258	1 257

Au regard de cette analyse, nous observons que la mise en place du nouveau règlement de fonctionnement, conformément à la lettre circulaire PSU, a un impact sur l'activité tel que nous l'avions anticipé et valorisé dans l'avenant n°7.

DSP Aix-en-Provence <i>(en k€ annuel, sans variations du coût de la vie)</i>	REALISE 2012	BUDGET 2013	atterrissage 2013
Participations familles	3 136	2 967	3 233
Prestations CAF	6 215	5 880	6 306
Total PSU	9 351	8 847	9 539
Subvention commune	4 514	4 900	4 900
Recettes entreprises	280	400	304
Autres	330	190	194
Total Recettes	14 475	14 337	14 937
Achats, autres charges externes	1 793	1 807	1 853
Frais de siège (support)	1 461	1 366	1 410
Impôts et taxes	825	840	942
Coûts de personnel	9 748	9 934	10 081
Autres charges	2	0	
Dotations aux amortissements	285	272	287
Total charges d'exploitation	14 114	14 219	14 573
Résultat financier	-19	-5	3
Résultat exceptionnel	-312	-50	-55
Impôt sur les sociétés	44	-21	-157
Résultat net avant CICE et CIF	74	42	155
Crédit d'impôts CICE et CIF			382
Résultat Net après CICE et CIF		42	537

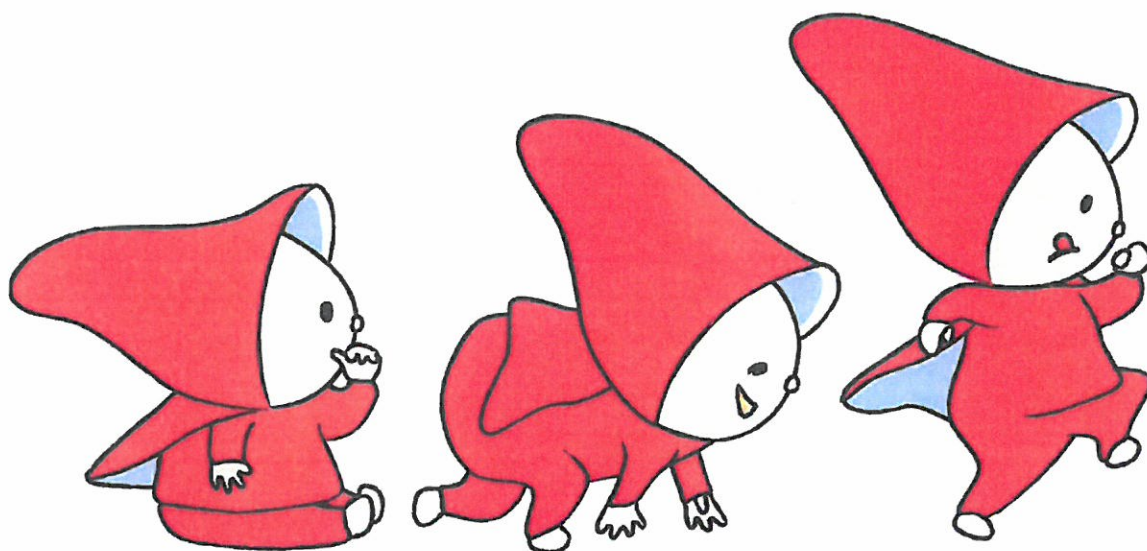
Avant impact des crédits d'impôts le résultat net est de + 155 k€.



LES PETITS CHAPERONS ROUGES

il fait bon grandir avec nous!

Toute l'équipe des Petits Chaperons Rouges reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.



LPCR DSP AIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

S.A.R.L .au capital de 100 000 euros
810, chemin Saint-Jean de Malte
13290 Les Milles - Aix en Provence
R.C.S. AIX 508 776 150

LPCR DSP AIX
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LPCR DSP AIX tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

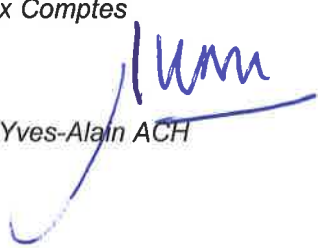
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant, et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 28 mai 2014

AUDIT CONSEIL HOLDING

Commissaire aux Comptes

Représenté par Yves-Alain ACH
Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves-Alain ACH', written over the printed name. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition du 28/05/14

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	98 616	98 616		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	212 969	147 013	65 956	131 911
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	311 585	245 629	65 956	131 911
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	439 844	452 183	(12 340)	191 950
Autres immobilisations corporelles	522 473	288 695	233 778	187 286
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	962 317	740 878	221 439	379 236
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 550		27 550	27 550
TOTAL immobilisations financières :	27 550		27 550	27 550
ACTIF IMMOBILISÉ	1 301 452	986 507	314 945	538 697
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	465 957		465 957	2 432 929
Autres créances	3 162 858		3 162 858	2 656 241
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 628 815		3 628 815	5 089 171
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				1 580
Disponibilités	16 412		16 412	40 425
Charges constatées d'avance	20		20	7 652
TOTAL disponibilités et divers :	16 431		16 431	49 657
ACTIF CIRCULANT	3 645 246		3 645 246	5 138 828
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	4 946 698	986 507	3 960 191	5 677 525

Bilan Passif

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition du 28/05/14

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	8 209	8 209
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	35 965	35 965
Report à nouveau	(113 761)	(187 517)
Résultat de l'exercice	538 449	73 756
TOTAL situation nette :	568 862	30 413
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	568 862	30 413
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 447	543 904
Emprunts et dettes financières divers	136 496	275 203
TOTAL dettes financières :	145 944	819 108
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	879 699	1 071 651
Dettes fiscales et sociales	2 280 531	1 976 289
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 155	20 036
TOTAL dettes diverses :	3 238 385	3 067 976
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	7 000	1 760 028
DETTES	3 391 328	5 647 112
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	3 960 191	5 677 525

Compte de Résultat (Première Partie)

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/13 au 31/12/13
Edition du 28/05/14

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	8 691 951		8 691 951	8 284 680
Chiffres d'affaires nets	8 691 951		8 691 951	8 284 680
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 477 652	6 405 331
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			130 652	125 862
Autres produits			1 398	835
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 301 652	14 816 708
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			34 762	27 428
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 472 348	2 272 878
TOTAL charges externes :			2 507 111	2 300 307
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			944 486	825 153
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 798 113	7 919 906
Charges sociales			3 302 108	3 121 678
TOTAL charges de personnel :			11 100 221	11 041 584
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			287 394	285 321
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			287 394	285 321
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			851	3 174
CHARGES D'EXPLOITATION			14 840 063	14 455 538
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			461 589	361 170

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LPCR DSP AIX

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition du 28/05/14

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	461 589	361 170
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		35 506
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	42 929	731
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	42 929	36 237
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	40 299	55 060
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	40 299	55 060
RÉSULTAT FINANCIER	2 630	(18 824)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	464 219	342 346
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 928	80 484
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	9 928	80 484
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69 309	392 839
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	69 309	392 839
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(59 381)	(312 355)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	91 348	
Impôts sur les bénéfices	(224 959)	(43 765)
TOTAL DES PRODUITS	15 354 510	14 933 429
TOTAL DES CHARGES	14 816 061	14 859 673
BÉNÉFICE OU PERTE	538 449	73 756

LPCR DSP AIX

S.A.R.L au capital de 100 000 euros

R.C.S. AIX 508 776 150

Siège Social : 810 chemin Saint Jean de Malte
13090 AIX EN PROVENCE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2013

1. PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2013 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 960 191 euros.

Le résultat net comptable est un résultat bénéficiaire de 538 449 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Actif immobilisé : les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition,
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique,
- Règlement sur les actifs : la société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. La première application de ces règlements n'a eu aucun effet sur les capitaux propres d'ouverture ou sur le résultat de l'exercice.
- Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'achat à la banque.
- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses,
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite : Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2013. Compte tenu de l'ancienneté des salariés acquises au cours des années précédant la délégation de gestion des crèches de la Mairie d'Aix en Provence, les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par l'autorité délégante.

2.2 Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 a été constaté pour un montant de 283 147K€.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Le Crédit d'Impôt contribue à l'effort continu de développement de la société.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, nous avons assoupli les règles de contractualisation des familles, pour être au plus près des besoins des familles.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Ville d'Aix en Provence va lancer une nouvelle consultation très prochainement pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des crèches de la ville à partir du 1^{er} janvier 2015.

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes :

Brut (en euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles	311 585				311 585
Immobilisations corporelles	898 675	63 642			962 317
Immobilisations financières	27 550				27 550
TOTAL	1 237 810	63 642			1 301 452

Amortissements

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	179 674	65 956		245 630
Immobilisations corporelles	519 439	221 439		740 878
Immobilisations financières				
TOTAL	699 113	287 395		986 507

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont pour partie composées de frais d'établissement. Le total des frais inscrit à l'actif du bilan s'élève à 98 616 euros. Ils correspondent aux honoraires et frais des différents conseils de nature comptables, juridique et d'études des opérations.

Ces frais sont amortis sur un mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées d'agencements, de matériels informatiques et mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'activité.

Modalités d'amortissement

Nature des biens immobilisés	Durée	Mode
Installations et agencements	10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau et info	4 ans	Linéaire

Immobilisations financières :

Elles sont constituées de dépôt de garantie.

Les immobilisations financières font l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité (appréciée en fonction de plusieurs critères, activité, rentabilité et transaction récente) est inférieure à la valeur comptable.

Créances de l'actif circulant :

Etat des créances au 31/12/2013	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
De l'actif circulant			
- Créances clients	465 957	465 957	
- Personnel et comptes rattachés	58 141	58 141	
- Créances fiscales et sociales	8 969	8 969	
- Groupes et associés	816 878	816 878	
- Produits à recevoir	2 278 870	2 278 870	
- Divers	20	20	
TOTAL	3 628 835	3 628 835	0

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Clients et comptes rattachés	465 957
Créances collectivités publiques	2 278 309
TOTAL	2 744 266

6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social :

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	1 000	100 euros	100 000 euros
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 000	100 euros	100 000 euros

Tableau de variation des capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social	100 000			100 000
Primes d'émission				
Réserve légale	8 209			8 209
Réserves statutaires ou contractuelles	35 965			35 965
Réserves réglementées				
Report à nouveau	<187 517>	73 756		<113 761>
Résultat de l'exercice	73 756	538 449	<73 756>	538 449
TOTAL	30 143	612 205	<73 756>	568 862

Provisions pour risques et charges :

Il n'y a aucune provision pour risques et charges au 31 décembre 2013 et aucune dotation, ni reprise de provision n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

Compte tenu de la faiblesse de l'ancienneté de l'effectif et du turn over de personnel des crèches, les engagements de fin de carrière ont un caractère non significatif.

A ce titre, aucune provision n'est constituée au 31/12/2013.

Etat des dettes :

Etat des dettes par échéances	Montant total	De 0 à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	145 944		145 944	
Avances et acomptes reçus	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	879 699	879 699		
Dettes fiscales et sociales	2 280 531	2 280 531		
Produits constatés d'avance	7 000	7 000		
Autres dettes	78 155	78 155		

Total	3 391 329	3 245 385	145 944	0
--------------	------------------	------------------	----------------	----------

Charges à payer par postes du bilan :

Charges à Payer	Montant
Fournisseurs	617 086
Dettes sociales	2 145 187
Dettes fiscales	135 344
Total	2 897 617

Produits constatés d'avance : 7 000

7. OPERATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION

	Avec LPCR GROUPE K€
<u>Comptes de bilan :</u>	
Clients et comptes rattachés	425
Fournisseurs	-417
Compte/courant	782
Autres créances	
<u>Comptes de résultat :</u>	
Production vendue	-502
Produits financiers	-42
Produits exceptionnels	
Transfert de charges	
Autres achats et charges externes	417
Charges financières	

8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

8.1 Résultat d'exploitation

L'exercice clos au 31 décembre 2013 s'est traduit par un résultat bénéficiaire de 538 449 euros.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 461 589 euros au 31 décembre 2013.

Les produits d'exploitation réalisés sur l'exercice s'élèvent à 15 301 652 euros.

Le chiffre d'affaires de la société se compose principalement de revenus liés à des prestations d'accueil et de garde de jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans révolus. Ces prestations sont reconnues dans le chiffre d'affaires quand le service est rendu.

Détail des produits d'exploitation par nature :

	Montant (k€)
Facturation Entreprises / Mairie	4 900
Participations Parents	3 253
Prestations CAF	6 286
Facturation Groupe	162
Conseil Général	191
Autres Produits	510
Total	15 302

8..2 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 2 630 euros. Il est constitué de :

Produits financiers :	42 929 €
Charges financières :	<u>< 40 299 > €</u>
	2 630 €

Les produits financiers sont constitués de revenus de placement.

Les charges financières sont composées de frais financiers sur emprunt.

8.3 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels :	9 928 €
Charges exceptionnelles :	<u>< 69 309 > €</u>
	< 59 381 > €

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de charges sur exercices antérieurs (supportées dans le cadre du transfert du contrat de délégation, d'indemnités de départ à la retraite et d'indemnités conventionnelles).

9. SITUATION FISCALE LATENTE ET CONDITIONNELLE

Néant

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux :

Les dirigeants et mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération directe ou indirecte au titre de l'exercice 2013.

Effectif moyen : 402

Engagements et garanties :

Engagements reçus :

Cautionnement solidaire de LPCR GROUPE de l'ensemble des obligations de sa filiale LPCR DSP AIX dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion des crèches de la Ville d'Aix en Provence.

Cautionnement solidaire et indivisible de la société LPCR GROUPE en garantie du prêt à hauteur de 1.000.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne.

Cautionnement mutuel de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS en garantie du prêt à hauteur de 304 500 euros auprès de la Caisse d'Epargne.

LPCR DSP AIX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2013

S.A.R.L .au capital de 100 000 euros
810, chemin Saint-Jean de Malte
13290 Les Milles - Aix en Provence
R.C.S. AIX 508 776 150

LPCR DSP AIX
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention intervenue avec la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES

Personne concernée : Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI

Nature et objet : Prestations commerciales

Modalités : Votre société a conclu le 5 janvier 2013, une convention de prestations commerciales avec la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES. Selon cette convention, la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES, commercialise les places auprès des entreprises et collectivités dans les crèches de la ville d'Aix en Provence, pour le compte de votre société. En rémunération de cette prestation, votre société facturera à la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES, pour chaque berceau vendu dans une des crèches de la ville d'Aix en Provence, un montant forfaitaire de 7 000 euros par place et par an. Cette rémunération sera facturée annuellement à terme échu à la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a facturé à la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES un montant global de 11 667 euros pour cette convention.

Convention intervenue avec la société LPCR RESEAU

Personne concernée : Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI

Nature et objet : Prestations commerciales

Modalités : Votre société a conclu le 5 janvier 2013, une convention de prestations commerciales avec la société LPCR RESEAU. Selon cette convention, la société LPCR RESEAU, commercialise les places auprès des entreprises et collectivités dans les crèches de la ville d'Aix en Provence, pour le compte de votre société. En rémunération de cette prestation, votre société facturera à la société LPCR RESEAU, pour chaque berceau vendu dans une des crèches de la ville d'Aix en Provence, un montant forfaitaire de 7 000 euros par place et par an. Cette rémunération sera facturée annuellement à terme échu à la société LPCR RESEAU.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a facturé à la société LPCR RESEAU un montant global de 22 167 euros pour cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions intervenues avec la société LPCR GROUPE

Nature et objet : Convention de trésorerie

Modalités : Votre société a conclu le 2 janvier 2012, une convention de trésorerie avec la société LPCR GROUPE, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée. Selon cette convention, votre société et la société LPCR GROUPE, dans le cadre de leurs relations mères-filiales et leurs opérations commerciales, pourront être amenées à réaliser des opérations financières donnant lieu à des mouvements de trésorerie. Les avances de trésorerie seront remboursées par l'une ou l'autre des sociétés lorsque la situation de trésorerie le permettra et donneront lieu à une rémunération au taux fixe annuel de 2.5%, ajusté en fonction de l'évolution des taux du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le montant des intérêts facturés par votre société s'est élevé à 42 929 euros. À la clôture de l'exercice, le compte courant de la société LPCR GROUPE présente un solde débiteur de 782 575 euros.

Nature et objet : Sous-location

Modalités : Votre société a conclu le 15 juillet 2009, une convention de sous location avec la société LPCR PACA (société fusionnée dans LPCR GROUPE). Selon cette convention, votre société s'engage à sous louer à la société LPCR PACA la moitié de ses locaux sis 810 Chemin de Saint Jean de Malte à Aix en Provence. Cette sous location est conclue pour une durée de 9 ans, commençant à courir le 15 juillet 2009 pour se terminer le 14 juillet 2018, moyennant un loyer annuel de 59 800 euros TTC.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a facturé à la société LPCR GROUPE un montant global de 70 037 euros pour cette convention.

Nature et objet : Prestations de services

Modalités : Votre société a conclu le 5 janvier 2009, une convention de prestations de services avec la société LPCR PACA (société fusionnée dans LPCR GROUPE). Selon cette convention, la société LPCR PACA assurera pour votre compte, des prestations de direction pédagogique, de direction des ressources humaines, des prestations administratives, comptables, juridiques, financières et des prestations de coordination de crèches. En rémunération de l'ensemble des prestations effectuées, la société LPCR PACA recevra un montant prévisionnel de 150 000 euros par an. Cette rémunération pourra faire l'objet d'une révision annuel après autorisation préalable des organes de direction.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société LPCR GROUPE vous a facturé un montant global de 417 497 euros pour cette convention.

Nature et objet : Prestations commerciales

Modalités : Votre société a conclu le 4 janvier 2010, une convention de prestations commerciales avec la société LPCR PACA (société fusionnée dans LPCR GROUPE). Selon cette convention, la société LPCR PACA, en sa qualité de siège administratif pour le sud, commercialise les places auprès des entreprises et collectivités dans les crèches de la ville d'Aix en Provence, pour le compte de votre société. En rémunération de cette prestation, votre société facturera à la société LPCR PACA, pour chaque berceau vendu dans une des crèches de la ville d'Aix en Provence, un montant forfaitaire de 7 000 euros par place et par an. Cette rémunération sera facturée annuellement à terme échu à la société LPCR PACA.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a facturé à la société LPCR GROUPE un montant global de 270 679 euros pour cette convention.

Nature et objet : Prestations de services

Modalités : Votre société a conclu le 2 janvier 2009, une convention de prestations de services avec la société LPCR PACA (société fusionnée dans LPCR GROUPE). Selon cette convention, votre société assurera pour le compte de la société LPCR PACA, des prestations effectuées au titre de sa mission de ressources humaines et de gestion administrative et comptable. En rémunération de l'ensemble des prestations effectuées, votre société recevra de la société LPCR PACA un montant équivalent aux dépenses réelles engagées par votre société. Cette rémunération pourra faire l'objet d'une régularisation en fin d'année.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, votre société a facturé à la société LPCR GROUPE un montant global de 161 519 euros pour cette convention.

Fait à Paris, le 28 mai 2014

AUDIT CONSEIL HOLDING
Commissaire aux Comptes

Représenté par Yves-Alain ACH
Associé